

*Master d'Histoire moderne & contemporaine
à l'Université de Toulouse II
Tome II*

*Engagement politique et violence populaire :
évolution des pratiques contestataires à Pézenas
& dans les plaines de l'Hérault
1789-1852*

*Tome technique :
Glossaire, sources, bibliographie, annexes*

*Présenté par Robin Duthu
Sous la direction de Valérie Sottocasa, professeure d'Histoire moderne
Avec le concours de Philippe Foro, maître de conférences en Histoire contemporaine*

Années universitaires 2019-2021

Glossaire

par ordre alphabétique

Assignats :

Papier-monnaie de circulation et d'échange adopté en 1791 : son émission croissante par les différents régimes entraîne une forte inflation, diminuant progressivement la valeur des assignats. Leur échec à endiguer la crise économique provoque leur suppression définitive en 1796.

Biens nationaux :

Domaines et possessions foncières de l'Église, de la Couronne, de la noblesse puis des émigrés à partir de 1792 confisqués par l'Etat. Ces biens saisis sont ensuite vendus aux enchères à des particuliers pour pallier à la crise financière.

Brassier (ou journalier) :

Travailleur agricole qui loue au jour le jour la force de ses bras. Certains journaliers sont recrutés à la saison ou à l'année par un unique employeur, un grand propriétaire, au XIXe siècle : ils sont payés moitié en espèce, moitié en nature.

Calendrier républicain :

Calendrier créé pendant la Révolution pour remplacer le calendrier grégorien et utilisé de la proclamation de la République en 1792 à 1806. Il entre en vigueur en octobre 1793 et supprime toute référence au temps chrétien.

Clergé réfractaire & clergé assermenté :

Ecclésiastiques hostiles à la constitution civile du clergé, en opposition à ceux qui ont prêté serment à cette constitution et au gouvernement révolutionnaire.

Commune de Paris :

Nom donné au gouvernement révolutionnaire de Paris établi après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. La Commune est gagnée par les sans-culottes et leurs idéaux et se renomme Commune Insurrectionnelle de Paris de 1792 à 1794. Elle devient un des organes principaux du gouvernement jusqu'à sa suppression à l'avènement du Directoire en 1795.

Compagnies révolutionnaires :

Armées citoyennes à majorité sans-culottes se levant spontanément ou levées en province dans le contexte de la crise de l'été 1793. Elles ont un objectif de défense révolutionnaire dans un contexte de guerres intérieures et extérieures. Elles sont supprimées en mars 1794.

Constituante :

Nom donné à l'Assemblée Nationale instituée par les députés des états-généraux du 17 juin 1789 au 1er octobre 1791, chargée de rédiger une constitution pour la nouvelle monarchie parlementaire.

Constitution Civile du Clergé :

Réorganisation du clergé séculier français du 12 juillet 1790 instituant une nouvelle Eglise : l'Eglise constitutionnelle. Le clergé devient un corps de fonctionnaires de l'État. Le serment devient obligatoire, créant de fait deux Églises : l'Église réfractaire et clandestine et l'Eglise constitutionnelle. En vigueur jusqu'à la première séparation de l'Eglise et de l'Etat en septembre 1794.

Consulat :

Régime politique issu du coup d'Etat de Bonaparte du 9 novembre 1799, perdurant jusqu'au 18 mai 1804. Une nouvelle constitution est adoptée en décembre 1799 pour officialiser le régime. Le pouvoir exécutif est incarné par trois consuls, dont Bonaparte, le premier consul.

Contre-Révolution :

Désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre par les individus s'opposant à la Révolution. Elle s'identifie aux royalistes, puis aux fédéralistes, puis en général aux opposants du régime en place. Désigne également les courants de pensées hostiles à l'héritage de la Révolution française.

Convention (Girondine, Montagnarde, Thermidorienne) :

Nom donné à l'Assemblée Nationale du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795. La nouvelle Assemblée inaugure la Première République. Elle est chargée de rédiger une nouvelle constitution, adoptée le 24 juin 1793 mais jamais appliquée. Les différentes appellations de la Convention désignent les partis successifs qui dominent l'Assemblée et le débat politique : la Gironde jusqu'au 2 juin 1793, la Montagne jusqu'au 27 juillet 1794, et la Plaine thermidorienne jusqu'au 26 octobre 1795, période de transition avec le Directoire.

Cultivateur (ou laboureur) :

Modeste propriétaire agricole vivant de l'exploitation de ses terres, possédant au moins une charrue et un animal de trait. Peut aussi désigner un locataire agricole, dans le cadre du fermage (le propriétaire perçoit un loyer défini par un contrat) ou du métayage (le bailleur perçoit la moitié des produits de l'exploitation).

Directoire :

Nom donné au régime bicaméral républicain du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799. Deux conseils législatifs remplacent l'Assemblée : le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens. Le pouvoir exécutif est incarné par cinq directeurs. Une nouvelle constitution est adoptée le 22 septembre 1795 pour entériner le nouveau régime.

Fédéralisme :

Désigne l'idée attribuée au parti de la Gironde de faire de la France un Etat fédéral et décentralisé. Leur renversement à l'Assemblée le 2 juin 1793 et la division du mouvement républicain entraîne la crise fédéraliste en province de mai à décembre 1793.

Frontières naturelles :

Légitimation politique des frontières déterminées par des caractéristiques géographiques. Thèse repris par le mythe guerrier révolutionnaire, puis dépassée à partir de 1795 et des conquêtes républicaines au-delà du Rhin et des Alpes.

Grande Peur :

Mouvement de révoltes paysannes engendrées par une peur collective de la vengeance aristocratique ou du brigandage, se répandant en province de fin juillet à début août 1789. Le Bas-Languedoc est peu touché par ce phénomène.

Jacobin (ou montagnard) :

Nom donné aux membres du club des Jacobins de Paris et des sociétés provinciales affiliées. Devient progressivement une doctrine politique des révolutionnaires à gauche du spectre politique, prônant une démocratie sociale centralisée. L'appellation est dûe au fait que le club central siège au couvent des Jacobins de Paris. Au XIXe siècle, les républicains radicaux (aussi appelés socialistes, ou plus tardivement communistes) reprennent cette appellation révolutionnaire ou sont désignés sous ce vocable par leurs adversaires politiques.

Législative :

Nom donné à l'Assemblée Nationale du 1er octobre 1791 au 20 septembre 1792. De nouveaux députés élus se réunissent autour de la nouvelle constitution et de la monarchie parlementaire.

Muscadin :

Nom donné à la jeunesse dorée royaliste de la Convention thermidorienne et du Directoire, très bien vêtue et provocatrice envers les patriotes et les jacobins.

Notable :

Individu à la situation socio-économique aisée, digne d'être remarqué dû à son autorité dans les affaires publiques. Peut désigner les membres du pouvoir local (municipalités, cantons, arrondissements), des professions libérales, des propriétaires.

Patriote :

Désigne tout individu soutenant la Révolution et ses initiatives. Cette appellation désigne ensuite les partisans républicains, et plus généralement les personnes soutenant le régime révolutionnaire en place. Le terme obtient ensuite progressivement la définition qu'on lui connaît aujourd'hui au XIXe siècle, accompagnant la construction de l'identité nationale.

Représentant en mission (ou commissaire) :

Député de la Convention (1792-1795) envoyé en mission en province pour une durée déterminée, généralement quelques mois. Il veille au maintien de l'ordre public et à l'application de la loi. Dotés de très grands pouvoirs dans toutes les juridictions, ils sont les représentants du pouvoir central et de son autorité en province.

République-soeur :

Républiques fondées par le Directoire lors de ses guerres de conquête en Europe entre 1795 et 1799 : République Batave, République Cisalpine, etc. Etats satellites de la France reprenant la même juridiction et la même administration. Elles sont ensuite annexées ou transformées en royaumes sous l'Empire de Napoléon Ier.

Sans-culotte :

Nom donné aux manifestants populaires. Révolutionnaires issus du petit peuple et de la petite bourgeoisie, majoritairement des artisans, puis des paysans. Défenseurs d'une République égalitaire et sociale, prônant la démocratie directe. Ils se retrouvent dans les sections et dans la Commune de Paris : ils sont identifiés par leurs contemporains comme des éléments populaires radicaux.

Section :

Circonscriptions électorales et administratives au sein d'une ville au cours de la Révolution. Elle correspond à un quartier et joue un rôle d'autorité municipale important.

Sénéchaussée :

Entité territoriale du sud du royaume faisant office de circonscription administrative, financière et judiciaire sous l'Ancien Régime.

Société politique (ou club) :

Associations publiques de citoyens dans lesquelles les adhérents discutent d'affaires politiques et s'intègrent au débat national et local. Malgré leur interdiction les premières décennies du XIXe siècle (sauf en 1830-1834 et 1848-1849) elles se développent grandement dans la clandestinité et deviennent le lieu privilégié des sociabilités politiques. Elle peut parfois se confondre avec la société secrète.

Terroriste :

Partisan du système de Terreur. La Terreur est une période de la Convention montagnarde caractérisée par un État d'exception et par des exécutions de masse, de l'automne 1793 à la chute de Robespierre et des comités de gouvernement le 27 juillet 1794. Le terme est forgé pendant la Convention thermidorienne en réaction à cette période pour désigner les montagnards.

Théophilanthropie :

Culte déiste conforme à la religion naturelle et aux principes républicains promu par le Directoire (1797-1798) afin de diminuer l'influence du catholicisme. Il fait suite au culte déiste de l'Être suprême de 1793-1794. Il est interdit en 1803 et peu pratiqué par la suite.

Tiers-Etat :

Désigne sous l'Ancien Régime tout individu qui n'est pas membre des deux autres ordres, la noblesse et le clergé. Cet ordre concerne la très grande majorité de la population française, les roturiers, des indigents aux bourgeois.

Réquisitionnaire (ou réfractaire) :

Individus réquisitionnés pour l'armée en vertu de la levée en masse de février 1793, puis en vertu de la loi Jourdan (conscription obligatoire) en 1798. Peut aussi désigner les individus qui ne s'engagent pas malgré l'obligation ou qui désertent.

Corpus de sources

Les dépôts d'archives

Les principaux fonds d'archives consultés se situent aux Archives Départementales de l'Hérault (A.D.H.) établies à Montpellier. Elles regroupent toutes les archives municipales du département (exceptées les municipalités qui souhaitent conserver leurs fonds si elles en ont la capacité, comme la municipalité de Pézenas).

Situé à la médiathèque Pierresvives, ce centre compte 33.500 mètres linéaires d'archives, couvrant toutes les périodes, de 787 à nos jours. Les fonds de la période révolutionnaire comptent près de 358 mètres linéaires. Depuis 2012 les archives sont stockées dans ce nouveau bâtiment à la capacité de 60 km linéaires d'archives. Depuis 2018 le sous-sol est aménagé pour recevoir des magasins d'archives supplémentaires.

Les fonds d'archives sont organisés selon le classement national :

- archives anciennes (antérieures à la Révolution)
- archives révolutionnaires (1790-1800)
- archives modernes (1800-1940)
- archives contemporaines (1940-aujourd'hui)

Pour ce mémoire, seules les archives révolutionnaires — toutes contenues dans la série L — et une partie des archives modernes sont exploitées. La série L comprend environ 9.300 cotes (sans compter les sources complémentaires).

L'inventaire de cette série est divisé en deux tomes :

- Le premier se concentre sur les administrations du département.
- Le second se rapporte aux fonds judiciaires, aux comités et sociétés de la Révolution, ainsi qu'aux administrations municipales.

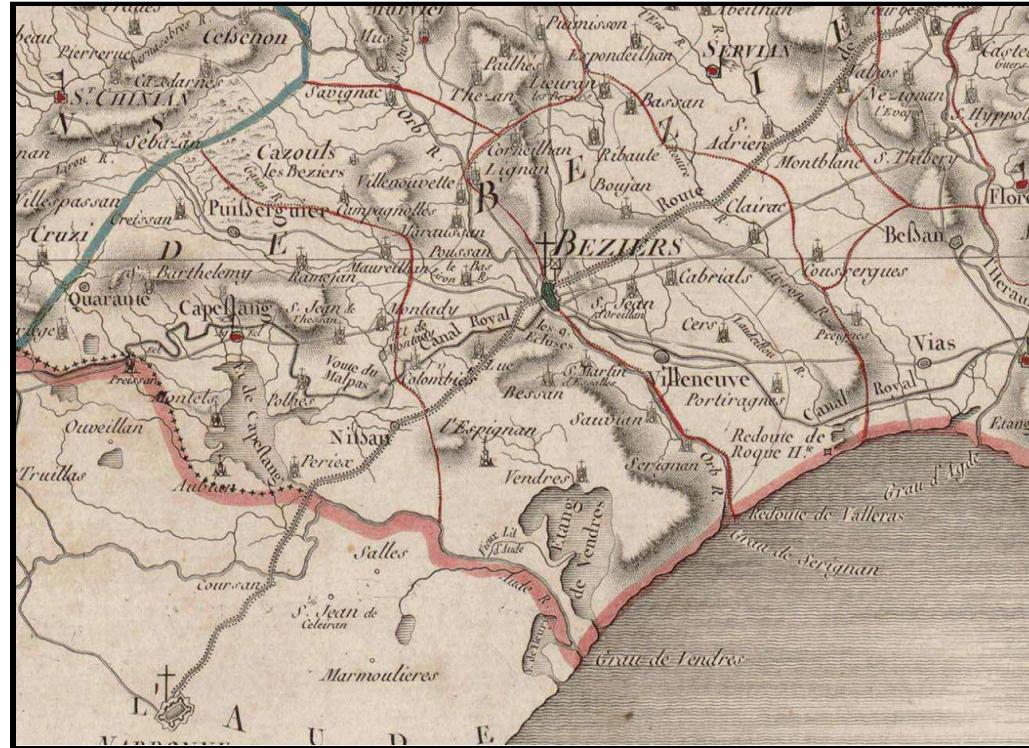
Les séries U (justice), M (police) et R (gendarmerie) sont consultées au sein des archives modernes de Montpellier pour servir le XIX^e siècle étudié dans ce mémoire.

Quelques côtes complémentaires sont dépouillées aux archives municipales de Pézenas conservées à la mairie. Elles concernent la police et le maintien de l'ordre local sur la période révolutionnaire et impériale, les arrêtés de la municipalité sur la période étudiée ainsi que les délibérations du conseil municipal.

Les côtes dépouillées de la Révolution sont au nombre de seize et concernent par ordre d'importance les fonds du comité de surveillance de Pézenas, les fonds judiciaires du tribunal de district et du tribunal criminel du département puis les fonds administratifs de la commune, du district et du département. Toutes ces côtes traitent des troubles à l'ordre public à Pézenas durant la période révolutionnaire (1789-1799) et plus largement des troubles dans le canton puis le district de Béziers.

Pour la période contemporaine, les côtes consultées sont au nombre de vingt-neuf. Elles intéressent par ordre d'importance les fonds judiciaires du tribunal criminel de Montpellier, du tribunal correctionnel de Béziers et de la justice de paix de Pézenas — ajoutons à cela les sources des justices d'exception traversant la période — puis les fonds de la gendarmerie et de la police locale, et enfin les fonds administratifs de la commune de Pézenas. Nous ajoutons à cela dix sources en ligne relatives à la presse locale.

Toutes les sources présentées ont été dépouillées — intégralement ou en partie — et concernent les troubles à l'ordre public dans le district de Béziers, avec une focale sur le canton de Pézenas, de 1789 à 1852. Pour mieux situer la géographie générale et les différentes juridictions, voici quelques aperçus d'une carte plus ou moins contemporaine à la période révolutionnaire trouvée dans les archives :

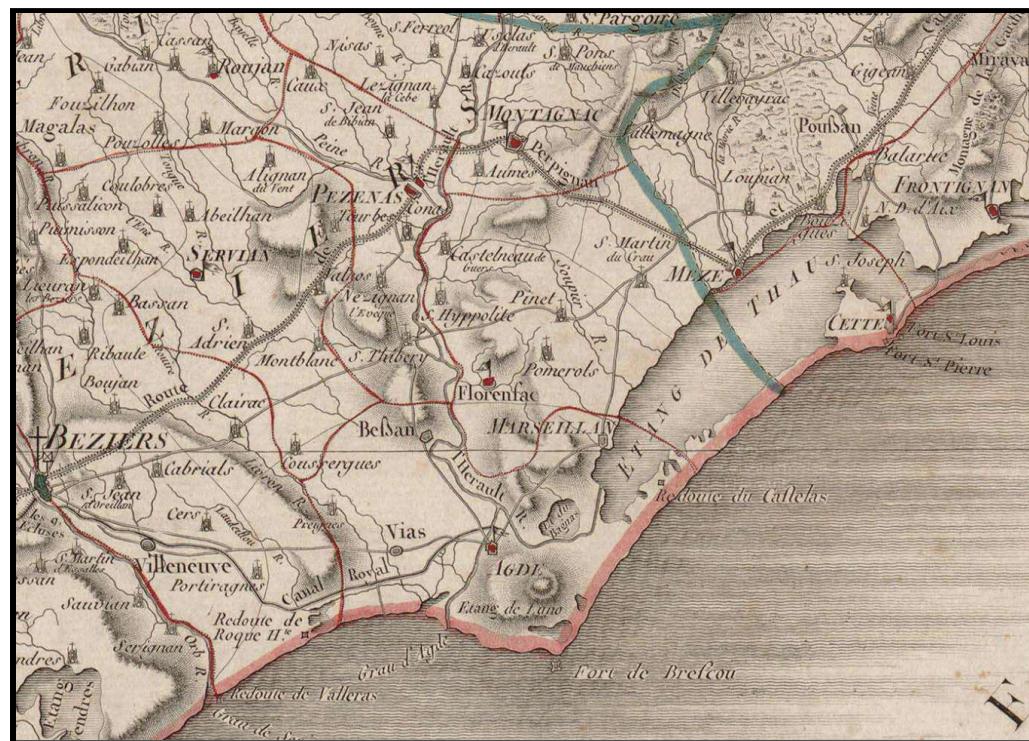
Fig. 1**Carte du département de l'Hérault, dite de Chanlaire**(postérieure à 1800, antérieure à 1817)¹

Carte du district de Béziers : ici la partie Sud-Ouest.

La ligne rouge épaisse délimite le département.

La ligne bleue délimite le district.

Les lignes rouges délimitent les cantons.



Ici la partie Sud-Est, ainsi que le canton de Pézenas.

Chaque point rouge indique un chef-lieu de canton.

¹ Côte : 1 Fi 163, A.D.H., carte du département de l'Hérault de Chanlaire

Ci-dessous à gauche, la partie Nord du district : ces cantons sont rognés car je ne les comprends pas dans mon étude.

Ci-dessous à droite, la liste des districts (arrondissements) et des cantons qui composent le département.



| DÉPARTEMENT DE L'HERAULT Décrété le 22 Janvier 1790. PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE Divisé en 4. Arrondissemens et 35 Cantons. | |
|--|--|
| Savoir | |
| Arrond ^s Communaux | Justices de Paix ou Sous-Préfectores |
| I ^e LODEVE | le Caylar Lodève Gignac Clermont Lunas |
| 2 ^e MONTPELLIER Prefecture | Ganges Claret Castries Lanuéjols Mauguio |
| 3 ^e BEZIERS | Montpellier { 1 ^e Section Frontignan Celle Mèze Aniane St. Martin les Malettes |
| 4 ^e S ^r PONS | S. Gervais Bédarieux Roujan Montignac Pezenassac Florenseac Agde Beziers { 1 ^e Section Capendu Marniel |
| | la Salvetat Olargues S. Chinian Olonzac S. Pons |

Sources révolutionnaires (1789-1799)

Sources administratives :

L. 932 : Environ 50 feuillets, manuscrits et imprimés ; entièrement dépouillés.

Majorité de correspondances institutionnelles ; quelques procès-verbaux ; une pétition ; arrêtés municipaux.

Du printemps 1792 à l'automne 1797.

Troubles à l'ordre public à Pézenas et dans son canton.

Insurrection à caractère politico-religieux à Pézenas (17 mars 1792)

Affaires de brigandage dans le district (1793-1794)

Liste des suspects jacobins (été 1794)

Affaires d'assassinats politiques et guerre des partis (1796-1797)

(Meurtriers présumés : Constans aîné ; Crespy aîné)

L. 933 : Environ 15 feuillets, manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Majorité de correspondances institutionnelles ; quelques procès-verbaux ; une pétition ; une procédure judiciaire.

De janvier à septembre 1798.

Troubles à l'ordre public à Pézenas.

Arrestation de Constans aîné (janvier ; présumé partisan royaliste)

Attaque du corps de garde et des propriétés (février ; les frères Crespy et leur bande, présumés partisans jacobins)

Mise en état de siège de la ville ; acquittement de Crespy aîné (tribunal correctionnel de Béziers)

Pétition patriotique adressée aux administrateurs du département (mars)

L. 934 : 3 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés.

Une correspondance institutionnelle et deux pétitions.

De mars 1798 à décembre 1799.

Troubles à l'ordre public à Pézenas.

Pétitions des deux sections de Pézenas au département (mars 1798)

Soulèvement contre les élections municipales (bande de Crespy; opposition au vote des citoyens actifs)

Lettre du ministre de la police générale au commissaire du gouvernement près le département : concerne l'attaque de la force armée à Pézenas (novembre 1799)

Sources judiciaires :

L. 7109 : 14 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Rapports judiciaires (procès-verbal du jury d'accusation, interrogatoire, citation des témoins, ...)

De juillet 1795 à août 1796.

Révoltes contre la levée d'hommes à Pézenas (28 juillet 1795 et début août 1796).

Contre Bertrand Valadon et Thomas Ichard (meneurs réquisitionnaires)

Pour crime de sédition et de provocation à la révolte (agression du maire Fabre ; attaque d'une propriété)

L'événement semble se renouveler (août 1796), par les mêmes auteurs et pour les mêmes raisons

L. 7258 : 9 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés.

Correspondances institutionnelles et rapports judiciaires (extrait des registres de jugement, extrait de déclaration, ...)

Été 1797 ; troubles à l'ordre public à Pézenas et dans le canton de Capestang.

Agression d'un administrateur municipal à Pézenas (Cros ; Constans aîné témoin)

Rassemblement de patriotes armés sur la route de Béziers, près de Capestang
(auberge de Pradier) ; citoyen Cros parmi eux

L. 7295 : 18 feuillets manuscrits et imprimés ; intégralement dépouillés.

Rapports administratifs et judiciaires (procès-verbaux, mandats, interrogatoires, déclarations...)

De décembre 1797 à janvier 1798.

Agression armée à Pézenas le 6 décembre.

Agresseur présumé Constans cadet (victime : Simon Armand fils aîné)

La procédure remonte jusqu'au tribunal criminel

Absence de conclusion : manque de sources

L. 7345 : 5 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés. (Mandats d'amener et d'arrêt ; un interrogatoire).

En juillet 1797 ; meurtre de Rossignol à Pézenas.

Procédures contre les frères Constans (meneurs)

Procédures contre les frères Feuillé (appel à la grève des journaliers)

Interrogatoire de Feuillé cadet

Mandat d'arrêt envers les frères Constans

Sources des comités de surveillance :

L. 5835 : Les 6 registres de délibérations du comité de Pézenas ; partiellement dépouillés. Uniquement manuscrit : compte-rendus de séances.

Liste des membres composant le comité et leur provenance des sociétés populaires ; dissolution de la société du salut public ; renouvellements du comité ; accusation de notables pour corruption et propos fédéralistes ; contestation de la dissolution du comité par ses membres.

Du 1er octobre 1793 (première séance du comité) à octobre 1794.

Le comité est composé de 15 membres : 5 de chaque société populaire, et 5 membres de la municipalité. Il est organisé par le représentant en mission De Boisset, et par son commissaire : Joseph Lacroix Chaube (octobre 1793) :

→ Deux sociétés populaires à Pézenas : société du salut public et société des sans-culottes.

Le 6 décembre 1793, dissolution par le comité de la société du salut public : réunion de « riches modérés fédéralistes » (se tenait chez un certain Mazue).

Renouvellement des membres du comité à 4 reprises : le 26 octobre 1793 (cf. côte L 5837) ; le 6 décembre 1793 (par le comité de surveillance générale du département) ; le 24 décembre 1793 (par le commissaire Chaube, agent du représentant De Boisset) ; le 21 février 1794 (par le représentant De Boisset) :

→ Révèle les conflits de pouvoir entre les administrations locales, mais aussi avec les agents nationaux.

Le 24 décembre 1793, accusation d'Annequin aîné (procureur) et de Marc Brousse (notable) pour avoir participé à des assemblées primaires extraordinaires à caractère fédéraliste (printemps 1793).

Contestation de la dissolution du comité : envoi de deux membres au représentant Perrin Goupilleau (octobre 1794) :

→ D'après leur recensement, la population de Pézenas s'élève à 8.046 habitants.

L. 5836 : Une dizaine de feuillets imprimés ; intégralement dépouillés.

Registre de copies de lettres rédigées et envoyées par le comité de Pézenas.

Durant l'An II (1793-1794).

Adresse imprimée du Comité de Salut Public aux comités de surveillance de la nation (An II / 1793) :

→ Rappel des principes de la loi révolutionnaire, ordres de conduite et encouragements.

Le 30 mars 1794, copie d'une lettre (barrée grossièrement par le greffier) envoyée par le comité de Pézenas au Comité de Sûreté Générale ; cette copie est elle-même un extrait d'une adresse de la société des sans-culottes locale à la société-mère de Paris :

→ La société des sans-culottes transmet les informations réunies durant son enquête sur les assemblées fédéralistes de Pézenas du printemps 1793 : met en cause Annequin aîné & cadet, et les députés du comité central départemental Malaval (négociant et juge du tribunal de commerce) et Mel.

Le 28 août 1794, adresse imprimée de la société populaire d'Agde à la Convention:

→ Demande de sévérité envers les aristocrates et les modérés (adresse jacobine et montagnarde).

L. 5837 : Plus de 50 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Extrait des registres des séances de la société du salut public ; correspondance des comités (Avignon et Pézenas) ; adresse des représentants du peuple au comité de Pézenas.

Répercussions de la « rébellion marseillaise » (mai-juin 1793 : correspond à la révolte fédéraliste) ; informations sur les succès de la guerre contre l'Espagne ; demande de dissolution du comité de surveillance de Pézenas.

D'octobre 1793 à octobre 1794.

Séance du 26 octobre 1793, renouvellement des membres du comité de surveillance : 5 membres de la société y sont élus.

Lettre du comité d'Avignon à celui de Pézenas en mai 1794 :

→ Demande de poursuite d'un criminel d'Avignon (Barthélémi*) réfugié dans le canton ; *Administrateur du district ayant pris part à l'insurrection fédéraliste.

Lettre de Péret de Perpignan (frère du maire de Nizas) au comité en mai 1794 :

→ Annonce les succès du conflit pyrénéen : reprise d'Elme, Port-Vendre et Collioure ; capture de 5000 prisonniers espagnols.

Extrait des registres du comité révolutionnaire de Béziers (sous la directive des représentants du peuple) au comité de Pézenas en octobre 1794 :

→ Demande de dissolution du comité, car la population de Pézenas ne s'élève pas au dessus de 8.000 habitants (loi du 7 Fructidor ; dernier recensement fait par les représentants : 7.013 habitants).

L. 5838 : Environ 40 feuillets manuscrits ; partiellement dépouillés.

Comptes financiers du comité de Pézenas ; épuration politique du comité.

D'octobre 1793 à décembre 1794.

Liste des membres composant le comité fin 1793.

Épuration des jacobins zélés en décembre 1794.

Cris séditieux et provocation à la révolte des ex-membres (décembre 1794 ; "Vive la Montagne" ; rixes avec la municipalité).

L. 5839 : Plus de 50 feuillets manuscrits ; partiellement dépouillés.

Correspondances du comité de Pézenas avec les sociétés populaires et les comités de surveillance de la région ; dénonciations et pétitions d'élargissement.

De septembre 1793 à avril 1794.

Le 11 décembre 1793, déposition de Fraissinet (officier municipal) et Grasset contre les prisonniers George & Reboul (notables) :

→ Tentative de corruption de l'autorité, les prisonniers réclamant le soutien du représentant De Boisset et de la société des Jacobins de Paris par l'entremise des dépositaires.

Le 1er mars 1794, déposition de Fraissinet au juge de paix Fabre pour diffamation de sa personne sur la place publique :

→ Plusieurs placards virulents dénoncent sa « traîtrise » et en appellent à sa mort.

Le 14 avril 1794, déposition de Fave (cafetier) contre Lugagne pour assemblées nocturnes à caractère fédéraliste :

→ Réunion de riches modérés : Giret (prêtre), Villebrun (homme de loi), Annequin aîné, Mazue fils, ...

L. 5840 : 7 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Interrogatoire d'étrangers résidant à Nizas ; interrogatoire de témoins sur les assemblées primaires de 1793 (caractère fédéraliste).

De novembre 1793 à mars 1794 ;

Assemblée primaire extraordinaire en Germinal An I (mars 1793) à Pézenas :

→ Annequin cadet aurait demandé à l'assemblée de se faire escorter chez le maire Durand de Montpellier, favorable à ses opinions, car un mandat d'arrêt a été émis par la municipalité à son encontre ; Annequin aîné aurait exhorté deux sections de la ville à se mobiliser et à lever une force départementale pour marcher sur l'actuelle Convention et en élire une nouvelle à Bourges.

→ Soutien au comité central du département (députés Malaval, Mel l'aîné, Planat, Reboul, Cabanou de Gabian, ...).

Majorité d'hommes riches, de nombreux membres de la municipalité y participent (comme Annequin aîné : procureur).

Déni de la Convention le 31 mai ; s'inscrit dans l'insurrection fédéraliste.

Dossier d'enquête du comité à partir de novembre 1793.

Étrangers (natifs de Perpignan, Avignon, Versailles) logés chez le maire de Nizas (Péret) début 1794.

L. 5841 : 10 feuillets manuscrits ; partiellement dépouillés.

Correspondance privée de Constans aîné.

Saisie en juillet 1794 ; lettres de juin 1790 à janvier 1794.

Correspondance avec le prince Camille de Rohan et sa clientèle (Constans est régisseur de sa commanderie à Pézenas).

Réseau de Toulouse à Marseille (clientèle privée du prince).

De nature catholique et défavorable à la Révolution.

Arrêté en janvier 1794 pour fraude fiscale (envoi de ressources à son prince, résidant à Rome).

L. 5842 : 15 feuillets manuscrits ; intégralement dépouillés.

Saisie de diverses correspondances privées par le comité.

Entre 1793 et 1795.

Saisie de la correspondance de Canac

(Gabian ; son cousin est prêtre réfractaire émigré ; août 1793)

Saisie de la correspondance de Mathieu Bilière

(Conas ; fortes affinités catholiques ; avril 1794)

Saisie de la correspondance de Carrion

(Lézignan-la-Cèbe ; maire corrompu et absentéiste ; mai 1794)

Pétition de Constans l'aîné au comité (réclame sa libération ; octobre 1794)

Saisie de la correspondance de Constans cadet (janvier 1795)

Correspondance avec Jourdan Magnevrat (Lyon)

Soutien fédéraliste à l'insurrection lyonnaise (date de mai-juin 1793)

L. 5843 : Plus de 50 feuillets manuscrits et imprimés ; partiellement dépouillés.

Copies envoyées au comité de Pézenas de correspondances privées adressée à Lauret père et fils (Pézenas ; négociants) par les comités de Nîmes et Montpellier ; arrêté du représentant De Boisset ; procès-verbal de dénonciation d'Henry Reboul (ex-législateur) près le comité de Pézenas.

De juin 1793 à avril 1794.

Lettre des frères Four de Lyon ; renseigne sur l'insurrection fédéraliste victorieuse (1er juin 1793)

Lettre de Conil l'aîné de Nîmes ; renseigne sur l'insurrection fédéraliste victorieuse (22 juin 1793) ; formation d'une troupe armée pour marcher sur la Convention.

Libération de Lauret fils (janvier 1794) par le représentant du peuple De Boisset.

Dénonciation de Reboul par Joseph Armand (avril 1794) :

→ Critiques de Marat et de la Convention dans une des sociétés populaires de Pézenas.

Sources modernes (1799-1852)

Sources administratives : (Archives de Pézenas)

2D1 : Volume manuscrit relié des arrêtés du maire de Pézenas (1805-1824) ; intégralement dépouillé.

Installation d'un agent de police (1815) ; mesures de tranquillité publique (1815) ; festivités pour le retour de Louis XVIII, état de siège de Pézenas contre la menace royaliste (1815)

Fermeture d'un café impérialiste, mesures d'ordre public pour le carnaval (1816-1817) ; nomination de 5 / 6 gardes champêtres, campagne de désarmement, envoi de dragons (1818) ; mesures de tranquillité publique (cabarets & théâtres) et nomination de 4 gardes de nuit (1819)

2D2 : Deuxième volume manuscrit relié des arrêtés du maire de Pézenas (1824-1855) ; partiellement dépouillé.

Célébration du sacre de Charles X (1825) ; épidémie de petite vérole (1825)

Règlements de police (cabarets) pour la tranquillité publique (1831-1832) ; célébration des journées de juillet 1830 (1831-1832)

Don d'un tableau (Eugène Goyet) de Louis-Philippe à la ville par l'intermédiaire du député Haguenot de Pézenas (1834) ; renouvellement de l'arrêté sur les cabarets et cafés (1834) ; plantation d'un nouvel arbre de la liberté (1834)

Mesures de police sur les salles de spectacle et les cabarets : fermeture temporaire (1835) ; interdiction des chants partisans (1835) ; interdiction du mail, de la toupie, des boules de neige, etc. (1835-1836)

Interdiction de se réunir dans la salle du bal public (1837) ; expulsion de vagabonds étrangers (1838) ; renforcement des mesures policières sur les salles de spectacles (1842)

Interdiction des chants (1848) ; état de siège (1851) ; passage de Louis-Napoléon Bonaparte, proclamation de l'Empire (1852)

1D9 : Registre manuscrit des délibérations du conseil municipal (1842-1852) ; intégralement dépouillé.

Vote de 4.000 francs pour établir des ateliers de charité et venir en aide aux indigents (1848) ; nomination de commissaires de quartier (1848)

Organisation de diverses commissions : commission pour réorganiser la garde nationale ; commission des finances ; commission des travaux publics ; commission du logement militaire ; commission des gardes champêtres (1848)

Emprunt de 28.000 francs pour l'atelier de bienfaisance et les travaux urgents ; établissement d'un impôt extraordinaire pour rembourser le prêt ; liste des plus imposables (1848)

Demande de 2 compagnies de ligne pour maintenir l'ordre public ; charivaris nocturnes, cris séditieux socialistes réguliers (1848)

Demande d'envoi du drapeau national ; établissement de 4 gardes de nuit ; détachements de Béziers pour surveiller les élections ; le bonnet phrygien est retiré de l'arbre de la liberté (1849)

Indemnités de 300 francs accordée au commissaire Diomard, blessé par des manifestants ; casernement de 150 hommes de ligne dans la ville (1850) ; adresse au prince-Président (1852)

1I1 : procès-verbaux manuscrits de la police régulière (1791-1815) ; partiellement dépouillés.

Copie d'une adresse du préfet au lieutenant de la gendarmerie de Béziers : poursuite des déserteurs et réfractaires de Pézenas (1805)

Réquisition des ferronniers et marchands de fer (1809)

Assassinat sur la route de Pézenas (1813)

Réquisitions d'armes, fraudes commerciales du marché (1809-1815)

Prestations de serment des nouveaux agents (1815)

2/5 : procès-verbaux manuscrits de la police politique (1804-1814) ; intégralement dépouillés.

Troubles à l'ordre public de nature religieuse à St. Thibéry, maire Sales de Pézenas nommé commissaire-arbitre par le sous-préfet (1804)

Célébration de la charte constitutionnelle (1814)

S1 : Douze pages manuscrites d'une dissertation politique sur la meilleure forme de gouvernement (1820) ; intégralement dépouillées.

→ Par un étudiant du lycée Louis-le-Grand de Paris (Michel-Jules Lemoine) ; originaire de Margon ; impression à Béziers

Sources judiciaires : (Archives de Montpellier)

2 U2 / 420 : Procédure judiciaire à la cour d'assises de Montpellier (1816) ; intégralement dépouillée.

Assassinat lors d'un duel public à Pézenas (16 août 1816) entre Augustin Benezech (propriétaire et officier retiré) et Ferdinand Pouget (épicier ; défunt) suite à une rixe dans la salle de spectacle

Acquittement de Benezech : légitime défense

2 U2 / 453 : Procédure judiciaire à la cour d'assises de Montpellier (1820) ; intégralement dépouillée.

Cris séditieux impérialistes dans un cabaret de Pézenas (6 novembre 1819 / auberge de Joseph Roques)

Procédure contre Pierre Singla, travailleur de terre, 22 ans, accusé d'offenses envers le roi

Condamnation à 6 mois de prison et 100 francs d'amende le 28 février 1820

2 U2 / 491 : Procédure judiciaire à la cours d'assises de Montpellier (1824) ; intégralement dépouillée.

Blessure avec effusion de sang envers un garde champêtre (Louis Babiol / 13 février 1824)

Procédure contre Joseph Mansonnis, travailleur de terre, 23 ans, prisonnier de guerre espagnol en cavale

Condamné le 8 juin 1824 (?)

2 U2 / 513 : Procédure judiciaire aux tribunaux de Béziers & Montpellier (1826) ; partiellement dépouillée.

Rébellion envers des agents de la force publique (gendarmes) à Pézenas (15 décembre 1826)

Procédures contre la famille Carrière (la mère et ses deux fils)

Condamnation (?) ; manque de sources

2 U2 / 536 : Procédure judiciaire au tribunal correctionnel de Béziers (1830) ; partiellement dépouillée.

Tentative de meurtre contre Rouyer / commissaire de police de Pézenas (7 décembre 1829)

Procédure contre Pierre Imbert, plâtrier, 65 ans, accusé de tentative de meurtre avec préméditation et de violences volontaires

Acquittement pour cause de démence (?)

2 U2 / 562 : Procédure judiciaire aux tribunaux de Béziers & Montpellier (1832) ; partiellement dépouillée.

Plus d'une vingtaine de piscénois sont poursuivis pour rébellion envers des agents de la force publique (7 mars 1832)

Principal accusé : Joseph Serrié, maréchal à forge et garde champêtre, âge inconnu, accusé de tentative de meurtre avec préméditation et de rébellion

→ Émeute populaire contre un détachement de dragons de Béziers venus assurer la tranquillité publique lors du carnaval

Acquittement par le jury (?) ; manque de sources

2 U2 / 587 : Procédure judiciaire aux tribunaux de Béziers & Montpellier (1837) ; intégralement dépouillée.

Cris séditieux républicains dans l'espace public, coups et blessures envers son fils (28 juin 1837)

Procédure contre Pierre Parizet (domicilié à Besançon), raccommodeur de porcelaine et ventriloque, 46 ans, inculpé de cris séditieux / coups et blessures

Condamné à 13 mois de prison le 14 août 1837 (son appel en cours de cassation est rejeté le 18 septembre)

2 U2 / 611 : Procédure judiciaire aux tribunaux de Béziers & Montpellier (février 1842) ; intégralement dépouillée.

Complicité d'incendie volontaire, vols en réunion avec violences et port d'armes (58), meurtres (3) et tentatives de meurtre (5) ; 1836-1842

Procédures contre Jean Pomarèdes et Félix Rouyre (son beau-frère), propriétaires fonciers, âgés d'environ 40 ans

→ Activités de fraudes fiscales et de banditisme de grand chemin

Acquittement de Rouyre ; condamnation à mort de Pomarèdes (7 décembre 1842)

→ Guillotiné à Pézenas le 18 février 1843

2 U2 / 612 : Suite des dossiers d'instruction contre Pomarèdes

(cf. ci-dessus)

2 U2 / 648 : Procédure judiciaire aux tribunaux de Béziers & Montpellier (juillet 1848) ; intégralement dépouillée.

Délit de presse de *Lou Tarribarri* de Pézenas (8 numéros de mai à juillet 1848) ; inculpé pour excitation au mépris et à la haine des citoyens et du gouvernement

Procédures contre Gabriel Bonnet (imprimeur) et Jean-Pierre Lagarde (rédacteur-gérant), journaliste, 40 ans

→ Soutien aux journées de Juin 1848 ; informations sur la vie politique locale et nationale (sociétés politiques, banquets) ; correspondances avec des journaux socialistes parisiens ; chansons politiques en occitan

→ Également accusé d'avoir fomenté le soulèvement du 16 avril 1848 à Pézenas ; accusé d'excitation à la grève des ouvriers ; accusé de sa dénonciation de Cavaignac (chef du gouvernement provisoire) et de son soutien à l'insurrection de juin ; accusé de menaces de mort ; accusé de n'avoir pas réglé le cautionnement de son journal

Bonnet (?) ; Lagarde condamné à 600 francs d'amende et à 3 mois de prison le 13 mars 1849 (rejet de son appel en cassation le 13 avril)

4 U 28/59 : Audiences du tribunal de simple police de Pézenas et procès-verbaux du commissaire de police (1816-1822) ; intégralement dépouillées.

Fermetures forcées de cabarets (non-respect du couvre-feu ; 1818)

Charivaris nocturnes (journaliers et artisans) et courses-poursuites avec la police et la garde nationale (1819)

Charivaris nocturnes (journaliers ; 1820-1821)

Gardes champêtres : affaires de braconnage, glanage, droit de pâture, etc. (1816-1822)

4 U 28/60 : Audiences du tribunal de simple police de Pézenas et procès-verbaux du commissaire de police (1822-1827) ; partiellement dépouillées.

Jugement de deux gardes nationaux piscénois pour refus de service extraordinaire (1823) : escorte de la 3e colonne de prisonniers espagnols jusqu'à Mèze

Poursuites de plusieurs boulanger pour poids non réglementaire des pains (1822-1827)

Sources des justices d'exception : (Archives de Montpellier)

7 U3 / 67 : Procédures judiciaires du tribunal de justice criminelle spéciale de Montpellier (en activité de 1804 à 1812) ; partiellement dépouillées.

→ Juge les affaires de brigandage, les crimes de violence et de rébellion contre l'autorité publique : jugement sans appel, pas de jury, juges militaires

Inculpés de violences exercées avec armes et par plusieurs personnes contre les gendarmes impériaux en résidence à Pézenas (21 septembre 1810)

Procédures contre Alengry, cultivateur, 28 ans / Massal, marchand de fer, 26 ans / Azot, propriétaire foncier et négociant, 38 ans

Alengry & Massal sont réfractaires ou déserteurs ; flagrant délit de braconnage

Condamnation à 1 an de prison (Alengry) / condamnation à 8 mois de prison (Massal & Azot) / tous condamnés à payer cinq fois leur contribution mobilière respective le 13 novembre 1810

Violences et voies de fait sur gendarmes impériaux (10 avril 1810 ; route de Mèze, au niveau de Montagnac)

Procédure contre Mathieu Robert, conscrit réfractaire de l'An IX, natif de St. Chinian (a libéré 10 de ses camarades lors d'un convoi de prisonniers)

Condamnation (?)

7 U3 / 69 : Procédures judiciaires du tribunal de justice criminelle spéciale de Montpellier ; partiellement dépouillées.

Rébellion contre la force publique (1er septembre 1809 ; route de Béziers à Pézenas)

Procédures contre 8 individus accusés d'enlèvement de 8 conscrits réfractaires et déserteurs prisonniers lors d'un convoi de transfert d'écrou

Tous condamnés à 12 années de fer le 11 avril 1810

7 U5 / 2 : Procédures judiciaires de la commission militaire de l'Hérault (1852) ; partiellement dépouillées.

Etat nominatif des individus suspectés de rébellion (décembre 1851)

→ Code couleur : fiches blanches (mise en liberté) / fiches vertes (les moins inculpés) / fiches jaunes (les plus inculpés)

→ Plus d'une centaine de piscénois y figurent ; suspects nombreux dans le pays piscénois (villages voisins) : Servian, Abeilhan, Espondeilhan, Roujan, etc.

7 U5 / 21 : Procédures judiciaires de la commission militaire de l'Hérault (1852) ; partiellement dépouillées.

Instructions des individus suspectés de rébellion (décembre 1851) à Capestang et Bédarieux ; procès-verbaux du commissaire spécial ; correspondances des suspects
8 condamnations à mort (commués en travaux forcés à perpétuité par Napoléon III en 1853)

Sources de la gendarmerie : (Archives de Montpellier)

5 R 4 : Recensement du personnel de gendarmerie dans l'Hérault (1810-1843) ; correspondances institutionnelles ; gratifications et revendications ; partiellement dépouillé.

Procès-verbal du maire provisoire de Pézenas au sous-préfet de Béziers (5 janvier 1834) ; dénonciation du maréchal des logis Duronzier de Pézenas pour refus de service et offenses au maire

→ Procès-verbal transmis au préfet le 9 janvier ; puis transmis au ministre de la guerre et au commandant de la 15e légion de gendarmerie établie à Nîmes

→ Duronzier emprisonné à la citadelle de Montpellier, changé de résidence, excuses publiques

Lettre du ministre de la guerre au préfet de l'Hérault (29 janvier 1834) : gratifications accordées à certains gendarmes de l'Hérault (Béziers, Agde) pour leur zèle dans l'arrestation des déserteurs et réfractaires locaux

4 M 313 : procès-verbaux de la gendarmerie de l'Hérault (1811-1820) ; partiellement dépouillés.

Etat général des arrestations dressé pour chaque mois (mai 1813 : nombreuses arrestations de déserteurs)

→ A Pézenas, arrestations (dans l'ordre d'importance) pour vagabondage, mendicité, vols, tentatives d'assassinat, désertions et braconnages sur cette période

4 M 314 : procès-verbaux de la gendarmerie de l'Hérault (1820-1850) ; partiellement dépouillés.

Correspondances du capitaine de gendarmerie de l'Hérault au préfet (informe des arrestations)

Affaires de brigandages / résistances aux arrestations (Béziers, nord du département)

Trou chronologique (1829-1849)

Affaires nombreuses de cris séditieux pour la période 1849-1850 (Sète, Montpellier, Mèze, Pézenas) ; fermetures des clubs socialistes ; processions funéraires politiques ; charivaris et rixes publiques

Sources policières : (Archives de Montpellier)

4 M 1057 : Surveillance politique des services de police dans l'Hérault (1814-1844) ; correspondances institutionnelles ; rapports de police ; intégralement dépouillée.

Affaires de désertion et de désarmement (Quarante, Béziers ; 1814)

Rixes entre bourgeois et militaires, cris séditieux (Montpellier, Villeneuve ; 1814)

Arrestations de déserteurs et de partisans de l'Empire (1815-1818)

Révolution armée contre les gendarmes (Pérols ; 1819)

Troubles religieux à Montbazin (1819-1820)

Rixes étudiantes au théâtre (Montpellier ; 1825)

Révolution étudiante (Montpellier ; 1827)

Révolution contre les gendarmes (Béziers ; 1831)

4 M 1058 : Surveillance politique des services de police dans l'Hérault (1849-1870) ; correspondances institutionnelles ; rapports de police ; partiellement dépouillée.

Surveillance des sociétés socialistes et de leurs membres (Sète, Mèze, Pézenas, Béziers ; 1849-1851)

Surveillance des rassemblements politiques (banquets républicains et légitimistes ; chansons démagogiques ; Loupian / Montpellier ; 1849-1851)

Dissolutions de sociétés de bienfaisance à but politique non-avoué (Villeneuve, Béziers, 1850-1851)

Surveillance des rassemblements dans les cafés, les salles de bal et chez les particuliers ; rixes publiques et résistances à l'autorité (1849-1851)

Arrestations des insurgés et interrogatoires, campagnes de désarmement, correspondances des déportés, renseignements sur la situation morale économique et politique des cantons de l'arrondissement de Béziers (1851-1853)

4 M 13 : Organisation de la police de Pézenas (1806-1938) ; partiellement dépouillée.

Minute du préfet de l'Hérault aux sous-préfets (29 décembre 1851) ; extension de la juridiction du commissaire de police de Pézenas à toutes les communes des cantons de Pézenas et Roujan

Nomination du commissaire spécial de Pézenas (faisant office de maire et de commissaire de police)

Informations sur la colonne mobile de l'Hérault : beaucoup d'individus se constituent prisonniers ; beaucoup sont relaxés par manque de place dans les prisons ; encouragement de la soumission

2 O 199 / 13 : Police municipale de Pézenas (1809-1897) ; partiellement dépouillée.

Police des bonnes moeurs et de la salubrité : règlement des bals et des cabarets, enlèvement des immondices, fraudes commerciales, liste des maisons de prostitution, prohibition des jeux de hasard, abattage des chiens errants, expulsions des vagabonds-mendiants, etc.

Sources de presse : (en ligne²)

L'Hérault Socialiste : Journal de Montpellier ;

deux numéros disponibles (8 et 10 mai 1850)

[en ligne]

[https://memonum-médiathèques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22L%27H%c3%a9rault+socialiste%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+L%27H%c3%a9rault+socialiste#/Search/\(query:\(Page:0,PageRange:3,QueryString:%27YoolibLibelle_idx:%22L!%27H%C3%A9rault%20socialiste%22%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,SearchContext:0,SearchLabel:%27Recherche%20sur%20L!%27H%C3%A9rault%20socialiste%27\)\)](https://memonum-médiathèques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22L%27H%c3%a9rault+socialiste%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+L%27H%c3%a9rault+socialiste#/Search/(query:(Page:0,PageRange:3,QueryString:%27YoolibLibelle_idx:%22L!%27H%C3%A9rault%20socialiste%22%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,SearchContext:0,SearchLabel:%27Recherche%20sur%20L!%27H%C3%A9rault%20socialiste%27)))

Le Mécontent : Journal de Montpellier ;

un numéro disponible (26 mars 1848)

[en ligne]

[https://memonum-médiathèques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22L%27Industriel+du+Midi%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+L%27Industriel+du+Midi#/Search/\(query:\(CloudTerms:!\(\).ForceSearch:!t,Grid:!n,Page:0,PageRange:3,QueryString:%27le%20mecontent%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,ScenarioDisplayMode:display-standard,SearchContext:0,SearchLabel:%27%27,SearchTerms:%27YoolibLibelle_idx%20L%20Industriel%20du%20Midi%27,SortField:!n,TemplateParams:\(Scenario:%27%27,Scope:BIBNUMERIQUE,Size:!n,Source:%27%27,Support:%27%27\)\)\)](https://memonum-médiathèques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22L%27Industriel+du+Midi%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+L%27Industriel+du+Midi#/Search/(query:(CloudTerms:!().ForceSearch:!t,Grid:!n,Page:0,PageRange:3,QueryString:%27le%20mecontent%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,ScenarioDisplayMode:display-standard,SearchContext:0,SearchLabel:%27%27,SearchTerms:%27YoolibLibelle_idx%20L%20Industriel%20du%20Midi%27,SortField:!n,TemplateParams:(Scenario:%27%27,Scope:BIBNUMERIQUE,Size:!n,Source:%27%27,Support:%27%27))))

Le Tribun du Peuple : Journal de Montpellier (suite du *Mécontent*) ;

trois numéros disponibles (3, 9 et 16 avril 1848)

[en ligne]

[https://memonum-médiathèques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22Le+Tribun+du+peuple%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+Le+Tribun+du+peuple#/Search/\(query:\(Page:0,PageRange:3,QueryString:%27YoolibLibelle_idx:%22Le%20Tribun%20du%20peuple%22%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,SearchContext:0,SearchLabel:%27Recherche%20sur%20Le%20Tribun%20du%20peuple%27\)\)](https://memonum-médiathèques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22Le+Tribun+du+peuple%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+Le+Tribun+du+peuple#/Search/(query:(Page:0,PageRange:3,QueryString:%27YoolibLibelle_idx:%22Le%20Tribun%20du%20peuple%22%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,SearchContext:0,SearchLabel:%27Recherche%20sur%20Le%20Tribun%20du%20peuple%27)))

² *Bibliothèque Numérique Patrimoniale (Mémonum)*, fonds de la presse ancienne, Agglomération Montpellier Méditerranée Métropole (3M), [en ligne] <https://memonum-médiathèques.montpellier3m.fr/>

Le Montagnard : Journal de Montpellier ;
quatre numéros en ligne (20 et 25 juin ; 2 et 9 juillet 1848)
[en ligne]

[https://memonum-mediatheques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22Le+Montagnard%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+Le+Montagnard#/Search/\(query:\(Page:0,PageRange:3,QueryString:%27YoolibLibelle_idx:%22Le%20Montagnard%22%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,SearchContext:0,SearchLabel:%27Recherche%20sur%20Le%20Montagnard%27\)\)](https://memonum-mediatheques.montpellier3m.fr/MEMONUM/search.aspx?SC=MEMONUM&QUERY=YoolibLibelle_idx%3a%22Le+Montagnard%22&QUERY_LABEL=Recherche+sur+Le+Montagnard#/Search/(query:(Page:0,PageRange:3,QueryString:%27YoolibLibelle_idx:%22Le%20Montagnard%22%27,ResultSize:10,ScenarioCode:MEMONUM,SearchContext:0,SearchLabel:%27Recherche%20sur%20Le%20Montagnard%27)))

Bibliographie

Instruments de travail :

- Alberge Claude, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Pézenas, Éditions de la Tour Gile, 2004, 623 p.
- *Atlas de la Révolution française, tome 4 : Le territoire, Réalités et représentations*, Paris, EHESS, 1989, 106 p.
- *Atlas de la Révolution française, tome 6 : Les sociétés politiques*, Paris, EHESS, 1992, 132 p.
- Brasme Pierre, *Dictionnaire des révolutionnaires français*, Paris, CNRS, Biblis, 2014, 507 p.
- *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815) fascicule 1, 4, 5 et 6*, Paris, INALF, collection Saint-Cloud, 1985, 218 p.
- Duby Georges, *L'histoire continue*, Paris, Odile Jacob, Points, 1991, 220 p.
- Eco Umberto, *Comment écrire sa thèse* (trad. de l'italien : Laurent Cantagrel), Paris, Flammarion, 2016, 338 p.
- Godechot Jacques, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), Dito, 1951, 793 p.

- Miraval Paule & Monnier Raymonde, *Répertoire des travaux universitaires inédits sur la période révolutionnaire*, Paris, Société des études robespierristes, 1990, 325 p.
- Peronnet Michel, *Les 50 mots clefs de la révolution française*, Toulouse, éditions Privat, collection «Les 50 mots-clefs», 1983, 294 p.
- Ponteil Félix, *Histoire des institutions, tome III : les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, PUF, 1966, 489 p.
- Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, Points, 1996, 370 p.
- Soboul Albert, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989, 1132 p.
- Vovelle Michel, *Les mots de la Révolution*, Toulouse, Presses Universitaires (PU) du Mirail, collection «Les mots de», 2004, 125 p.
- Vovelle Michel, *Les colloques du bicentenaire : répertoire des rencontres scientifiques nationales et internationales*, Paris, La Découverte / IHRF / société des études robespierristes, 1991, 600 p.

Sitographie :

- D'Alembert, Diderot & Jaucourt, articles : *liberté politique*, *liberté naturelle*, *liberté civile*, *égalité naturelle*, *représentant*, *peuple*, *propriété* In *L'Encyclopédie*, parmi les 17 volumes de texte, Paris, édition de Diderot et d'Alembert, 1751-1772

[en ligne] <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>

- Dictionnaire de l'Académie française T. I, article « *émotion* », Paris, Firmin-Didot frères, 1835, p. 626
 [en ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50407h.textelimage>
- *Fonds Vovelle – section Provinces (MV D)*, Paris, IHRF, 2019, 32 p. [en ligne]
https://ihrf.univ-paris1.fr/fileadmin/IHRF/Centre_de_documentation/Bibliotheque/Fonds-Vovelle/Fonds-Vovelle_MV_D.pdf
- Pelaquier Élie, *Atlas historique des États de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Montpellier, médiathèque Pierresvives, 2014, 157 p. [en ligne]
https://pierresvives.herault.fr/sites/default/files/Atlas_des_Etats.pdf

Manuels :

- Aubert Gauthier, *Révoltes et répressions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, U, 2015, 239 p.
- Chaline Jean-Pierre, Barjot Dominique & Encrevé André, *La France au XIX^e siècle (1814-1914)*, Paris, PUF, Quadrige Manuels, 2014, 656 p.
- Droz Jacques, *De la Restauration à la Révolution 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1970, 287 p.
- Dufour Marie-Louise, *Le tapuscrit*, Paris, Editions de l'EHESS, 2013, 95 p.
- Vovelle Michel, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, Cursus Histoire, 2015, 220 p.

Ouvrages généraux :

- Ado Anatoli, *Paysans en révolution : terre, pouvoir et jacquerie : 1789-1794*, (trad. du russe : Serge Aberdam), Paris, Société des études robespierristes, 1996, 474 p.
- Agulhon Maurice, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, Thèse de doctorat en Lettres, 1970, 531 p.
- Agulhon Maurice, *La République au village*, Paris, Seuil, l'Univers Historique, 1979, 543 p.
- Alexis de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Folio, 1985, 378 p.
- Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte ; des mentalités populaires du XVIIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, Pluriel, 1994, 253 p.
- Bercé Yves-Marie, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, Paris, CNRS, Biblis, 2013, 273 p.
- Biard Michel, *Missionnaires de la République : les représentants du peuple en mission : 1793-1795*, Paris, CTHS, CTHS-Histoire, 2002, 623 p.
- Bouchet Thomas, *Le roi et les barricades : Une histoire des 5 et 6 juin 1832*, Paris, Seli Arslan, 2000, 221 p.
- Caron Jean-Claude, *L'été rouge : chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, Historique, 2002, 348 p.

- Corbin Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, Champs histoire, 1998, 360 p.
- Corbin Alain (dir.), *Histoire des émotions, tome II : Des Lumières à la fin du XIXe siècle*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 2016, 470 p.
- Dupuy Roger & Bianchi Serge, *La Garde nationale entre nation et peuple en armes : mythes et réalités, 1789-1871*, Rennes, Actes du colloque de l'Université Rennes 2 (24 & 25 mars 2005), PU de Rennes, 2006, 561 p.
- Dupuy Roger (dir.), *Pouvoir local et Révolution ; 1780-1850, La frontière intérieure*, Rennes, PU de Rennes, Histoire, 1995, 577 p.
- Fureix Emmanuel, *Le siècle des possibles (1814-1914)*, Paris, PUF, 2014, 240 p.
- Hobsbawm Eric J., *L'ère des révoltes : 1789-1848*, (trad. de l'anglais : Françoise Braudel & Jean-Claude Pineau), Paris, Hachette, Pluriel, 2002, 432 p.
- Hobsbawm Eric J., *Les bandits*, (trad. de l'anglais : J. P. Rospars & N. Guilhot), Paris, La Découverte, Zones, 2008, 216 p.
- Hobsbawm Eric J., *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, (trad. de l'anglais : Reginald Laars), Paris, Fayard, Pluriel, 2012, 318 p.
- Hobsbawm Eric J., *Aux armes, historiens : deux siècles d'histoire de la Révolution française* (trad. de l'anglais : Julien Louvrier), Paris, Fayard, Pluriel, 2014, 153 p.

- *La politisation des campagnes au XIXe siècle : France, Italie, Espagne et Portugal*, Rome, Actes du colloque international de l'Ecole Française de Rome (20, 21 & 22 février 1997), EFR, 2000, 376 p.
- *La Révolution française & le monde rural*, Paris, Actes du colloque de la Sorbonne (23, 24 & 25 octobre 1987), CTHS, 1989, 582 p.
- *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, Montpellier, Actes du colloque de Montpellier (18, 19 & 20 septembre 1987), CHCMLR, 1988, 407 p.
- Lefebvre Georges, *La Grande Peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 1970, 272 p.
- Luis Jean-Philippe (dir.), *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne (1814-1830)*, Rennes, PU de Rennes, Histoire, 2015, 472 p.
- Martin Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, Tempus, 2019, 875 p.
- Nicolas Jean, *Mouvements populaires et conscience sociale XVIe-XIXe siècles*, Paris, Actes du Colloque de Paris (24-26 mai 1984), Éditions Maloine S.A., CNRS – Université Paris VII, 1985, 773 p.
- Nicolas Jean, *La rébellion française ; 1661-1789*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2008, 1022 p.
- Procacci Giovanna, *Gouverner la misère : la question sociale en France 1789-1848*, Paris, Seuil, l'Univers historique, 1993, 358 p.

- *Révolte et Société ; Tome I & II*, Paris, Actes du IV^e colloque d'Histoire au Présent, Éditions de la Sorbonne, Sources, 1988, 309 p. & 334 p.
- Sagnes Jean, *Le Midi rouge : mythe et réalité*, Paris, Editions Anthropos, Études d'histoire occitane, 1982, 310 p.
- Soboul Albert, *Les sans-culottes parisiens en l'an II : mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire*, Paris, Seuil, 2004, 256 p.
- Sofsky Wolfgang, *Traité de la violence*, Paris, Gallimard, NRF essais, 1998, 215 p.
- Triomphe Pierre, *La Terreur Blanche : 1814-1815*, Toulouse, Privat, 2017, 470 p.
- Vovelle Michel, *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 1982, 358 p.
- Vovelle Michel, *La mentalité révolutionnaire*, Paris, Messidor, Histoire, 1985, 290 p.
- Vovelle Michel, *Combats pour la Révolution française*, Paris, La Découverte, Société des études robespierristes, 1993, 381 p.

Sitographie :

- Agulhon Maurice, « Les Chambrées en Basse-Provence : histoire et ethnologie » In *Revue Historique* (T. 245, Fasc. 2), Paris, PUF,, 1971, pp. 337-368
[en ligne]
https://www-jstor-org.gorgone.univ-toulouse.fr/stable/40951676?sid=primo&sq=2#metadata_info_tab_contents
- Allen Robert, « La procédure criminelle dans le système judiciaire de 1791 », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire : 1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 23-53 [en ligne]
<http://books.openedition.org/pur/8127>
- Allen Robert, « La justice d'exception », In *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire :1792-1811*, Rennes, PU de Rennes, 2015, pp. 231-266 [en ligne] <http://books.openedition.org/pur/8132>
- Ambroise-Rendu Anne-Claude, « Les journaux du printemps 1848 : une révolution médiatique en trompe-l'œil » In *Revue d'Histoire du XIXe siècle (n°19)*, Paris, Société d'Histoire de la révolution de 1848, 1999, pp. 35-64 [en ligne] <http://journals.openedition.org/rh19/154>
- Bogani Lisa, « À bas les rats ! À bas les contributions ! ». Les résistances à l'impôt des boissons dans le département du Puy-de-Dôme au cours du premier XIXe siècle (1811-1851) In *Revue d'Histoire du XIXe siècle (n°48)*, Paris, La Société de 1848, 2014, pp. 125-143 [en ligne]
<http://journals.openedition.org/rh19/4663>
- Bouchet Thomas, *A cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832*, présentation des cahiers de Charles-Jeanne, Paris, Vendémiaire, Généalogies, 2011, 160 p. [en ligne]
<http://journals.openedition.org/lectures/8417>

- Burstin Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le «protagonisme» révolutionnaire » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (n°57), Paris, Belin, 2010, pp. 7-24 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-1-page-e-7.htm>
- Caron Jean-Claude, « Révoltes populaires et révoltes étudiantes au XIXe siècle » In *Savoir/Agir* (N°6), Vulaines-sur-Seine, Editions du Croquant, 2008, pp. 85-99
[en ligne] <https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2008-4-page-85.htm>
- Chazel François, « Idéologie et processus révolutionnaires », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 431-454 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1989_num_30_3_2621
- Christian Michel & Kott Sandrine, « Sphère publique et sphère privée dans les sociétés socialistes. La mise à l'épreuve d'une dichotomie » In *Histoire@Politique* (n°7), Paris, Centre d'Histoire de Sciences Po, 2009, 30 p.
[en ligne] <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-1-page-1.htm>
- Corbin Alain, « La violence rurale dans la France du XIXe siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique » In *Cultures & Conflits* (n°9-10), Paris, Centre d'Etudes des Conflits - Liberté et Sécurité (CECLS) & L'Harmattan, 1993, 10 p. [En ligne] <http://journals.openedition.org/conflicts/298>
- Dupuy Roger, « Les paysans et la politique, 1750-1850 », In *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 139-142
[en ligne] https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1982_num_89_2_3080
- Fournier Georges, « La vie politique au village en l'an II », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 271-282
[en ligne] https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1995_num_300_1_1788

- Fournier Georges, « La Terreur en procès : Justice et politique : la Terreur dans la Révolution française », In *Annales du Midi* (N°225), Toulouse, Privat, 1999, pp. 94-96

[en ligne]

https://www.persee.fr/doc/anami_00034398_1999_num_111_225_2614_t1_0_094_0000_3

- François Étienne & Reichardt Rolf, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle » In *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (T. 34, N°3), Paris, Belin, 1987, pp. 453-472 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1987_num_34_3_1419

- Gresle François, « Introduction à une sociologie de l'historiographie révolutionnaire. Quelques observations sur un bilan », In *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, 1989, pp. 371-403 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1989_num_30_3_2619

- Hamidi Camille, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration » In *Revue française de science politique* (Vol. 56), Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 5-25 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-1-page-5.htm>

- Hincker Louis, « La politisation des milieux populaires en France au XIXe siècle : constructions d'historiens. Esquisse d'un bilan (1948-1997) » In *Revue d'histoire du XIXe siècle* (Cinquante ans de recherches sur 1848 ; T. 14), Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848, 1997, pp. 89-105

[en ligne] https://www.persee.fr/doc/r1848_1265-1354_1997_num_14_1_2269

- Houte Arnaud-Dominique, « La peur du gendarme : mutations d'une sensibilité dans les campagnes françaises du XIXe siècle » In *Histoire, économie & société* (27e année), Paris, Armand Colin, 2008, p. 123-133 [en ligne]<https://www.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2008-2-page-123.htm>

- Huard Raymond, « Aspects de l'opinion et de la pratique du suffrage entre mai 1849 et décembre 1851 : le témoignage des élections partielles à l'Assemblée législative », In *Revue d'histoire du XIXe siècle*, Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848, 2001, pp. 15-30 [en ligne] <http://journals.openedition.org/rh19/246>
- Jarrige François, « De la sauvagerie à la violence créatrice : regards sur les bris de machines dans la France du XIXe siècle » In *European Review of History* (n°20/6), Londres, Routledge, 2013, pp. 1031-1046 [en ligne] [De la sauvagerie à la violence créatrice : regards sur les bris de machines dans la France du XIXe siècle \(archives-ouvertes.fr\)](#)
- Lignereux Aurélien, « 1800-1859. Comment naissent les rébellions », In *Revue d'histoire du XIXe siècle* (n°35), Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848, 2007, 90 p.
[En ligne] <http://journals.openedition.org/rh19/2162>
- Lignereux Aurélien, « La violence d'une force de l'ordre : la gendarmerie et la répression des rébellions (1800-1859) », In *Déviance et Société* (Vol. 32), Paris, Médecine & Hygiène, 2008, pp. 47-59 [en ligne] https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2008-1-page-47.htm?try_download=1
- Martin Jean-Clément (dir.), *La Révolution à l'œuvre : Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française.*, Rennes, PU de Rennes, 2005, 387 p.
[en ligne] <https://books.openedition.org/pur/16018>
- Mignet François, *Histoire de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1814*, Paris, Firmin Didot père & fils, 1824, 472 p. [en ligne] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k24329w.textelimage>

- Ploux François, « «Bruit alarmants» et «fausses nouvelles» dans la France du XIXe siècle (1814-1870) » In *Hypothèses* (Vol.1/n°4), Paris, Editions de la Sorbonne, 2001, p. 303-314

[en ligne] <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2001-1-page-303.htm>

- Root L. Hilton, « Politiques frumentaires et violence collective en Europe au XVIIIe siècle » In *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations* (n°45/1), Paris, Armand Colin, 1990, pp. 167-189 [en ligne] [Politiques frumentaires et violence collective en Europe au XVIIIe siècle - Persée \(perseee.fr\)](#)

- Soboul Albert, « La franc-maçonnerie et la Révolution française », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1974, pp. 76-88 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1974_num_215_1_4308

- Soulard Nicolas, *Pouvoir(s), conflits et recompositions sociopolitiques : L'exemple du couloir rhodanien (1750-1820)*, Avignon, PU d'Avignon, collection Histoire, 2017, 500 p.

[en ligne] <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02314620v2/document>

- Tardy Jean-Noël, « Des catacombes à l'insurrection. Signes de reconnaissance, signes de ralliement des sociétés secrètes en France (1821-1851) », In *Hypothèses* (n°10), Marseille, OpenEdition, 2007, p. 45-54 [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-45.htm>

- Thompson Edward, « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century » In *Past & Present* (N°50), Oxford, PU d'Oxford, 1971, pp. 76 - 136 [en ligne] <https://www.jstor.org/stable/650244?seq=1>

- Trebitsch Michel, « Les enjeux du bicentenaire : entretien avec Michel Vovelle », In *L'Homme et la société. Les droits de l'homme et le nouvel occidentalisme* (N°85-86), Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 143-151 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1987_num_85_3_2316

- Vandeplas Bernard, « Le problème de la conscription dans la première moitié du XIXe siècle » In *Annales historiques de la Révolution française* (n°329), Paris, Armand Colin, 2002, pp. 17-40

[en ligne] https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_2002_num_329_1_2596

- Vovelle Michel, « Histoire des mentalités – Histoire des résistances ou les prisons de longue durée » In *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 1980, pp. 139-156

[en ligne] https://www.persee.fr/doc/mar_0758-4431_1980_num_8_1_1089

- Vovelle Michel, « The Revolutionary Mentality », In *Historyka* (T. XXI), 1991, pp. 3–14

[en ligne]

http://journals.pan.pl/Content/109576/PDF/13_Vovelle.pdf?handler=pdf

- Vovelle Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Archives de Sciences Sociales des Religions (N°36), Paris, CNRS, 1973, pp. 219 - 220

[en ligne]

https://www.persee.fr/doc/assr_0335-5985_1973_num_36_1_2076_t1_0219_0000_2

- Zauberman Renée, « Jean-Noël Luc (dir.) : Gendarmerie, État et société au XIX^e siècle » In *Crime, Histoire & Sociétés* (Vol. 7/n°2), Genève, Librairie Droz, 2003, pp. 107-116 [en ligne] <http://journals.openedition.org/chs/557>

Ouvrages locaux :

- Alberge Claude & Flipo Emmanuel, *Pézenas*, Pézenas, Éditions Domens Pézenas, 1992, 67 p.
- Alberge Claude (publication sous pseudonyme : Lauribel Guillaume), *Pézenas et le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, décembre 1851*, Pézenas, Domens, Connaissance de Pézenas, 1960, 83 p.
- Alberge Claude, *Les fous de République*, Le Vigan, Etudes & Communication, 2001, 208 p.
- Alzas Nathalie, *La liberté ou la mort : l'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution française, 1789-1799*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université de Provence, PU de Provence, Le Temps de l'histoire, 2006, 296 p.
- Bec Casimir, *La situation du Languedoc à la veille de la Révolution*, diplôme d'études supérieures d'Histoire, Montpellier, Faculté de Lettres & Sciences Humaines, 1949, 84 p.
- Christol Michel (dir.), *Le village Languedocien à l'époque moderne*, Béziers, les Amis de Pézenas, 1979, 82 p.
- Delouvrier Alphonse, *Histoire de Pézenas et de ses environs (Hérault)*, 1976, 498 p.
- Donnadieu Jean-Pierre, *États généraux de 1789 : sénéchaussées de Béziers et Montpellier : procès-verbaux et cahiers de doléances*, Montpellier, ADH, 1989, 911 p.

- Duport Anne-Marie (dir.), *Religion, Révolution, Contre-Révolution dans le Midi : 1789-1799*, Actes du colloque international de Nîmes (27 & 28 janvier 1989), Éditions Jacqueline Chambon, 1990, 218 p.
- Gavignaud Geneviève & Laurent Robert, *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Privat, 1987, 352 p.
- *La Révolution vécue par la province ; mentalités et expressions populaires en Occitanie*, Béziers, Actes du colloque de Puylaurens (15 et 16 avril 1989), Centre International de Documentation Occitane, 1990, 281 p.
- Le Roy Ladurie Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Paris, Flammarion, Science, 1969, 383 p.
- Martel Philippe, *L'invention du Midi : représentations du Sud pendant la période révolutionnaire*, Aix-en-Provence, Actes du colloque Obradors occitans tenus à Montpellier (22, 23 & 24 novembre 1985), Edisud, Amiras, 1987, 206 p.
- Nicod Jean-Claude, *Séditieux en Languedoc ; 1750-1790*, Mémoire d'Histoire, Montpellier, Faculté d'Économie, 1969, 94 p.
- Peronnet Michel & Sagnes Jean, *La Révolution dans l'Hérault ; 1789-1799*, St. Étienne, Horvath, 1989, 152 p.
- Peronnet Michel (dir.), *Adresse de la société populaire de Montpellier à la Convention nationale. ; Les Jacobins du Midi*, Montpellier, Actes des colloques de Barcelone, Florence & Montpellier (mai-septembre 1989), CRHLFRF, 1990, 290 p.

- Sentou Jean, *Révolution et Contre-Révolution dans la France du Midi : 1789-1799*, Toulouse, PU du Mirail, 1991, 204 p.

- Sottocasa Valérie, *Mémoires affrontées ; Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Réseau des Universités Ouest-Atlantique, Histoire, 2004, 409 p.

- Toreilles Claire & Huard Raymond, *Un quarante-huitard occitan : Encontre*, Toulouse, Privat, Résurgences, 1982, 266 p

Sitographie :

- Caliste Lisa, « Faire des draps à Lodève, Clermont-l'Hérault et Bédarieux. Apports de l'archéologie industrielle à l'histoire de l'industrie lainière en Languedoc (1650-1900) », In *Patrimoines du Sud*, Toulouse, Conseil régional Occitanie, 2016, 99 p. [En ligne] <http://journals.openedition.org/pds/1078>

- Dubost Jean-François, « Le réseau des Sociétés Politiques dans le département de l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1795) », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1989, pp. 374-416
[en ligne] https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1989_num_278_1_1279

- Dugrand Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc (le réseau urbain du Bas-Languedoc méditerranéen)*, Paris, PUF, 1963, pp. 102-106 [en ligne] https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1963_num_11_1_1111_t1_0102_0000_1

- Fournier Georges, « Structures sociales et révolution dans quelques villes languedociennes », In *Annales du Midi* (N°168), Toulouse, Privat, 1984, pp. 401-432
[en ligne]
https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1984_num_96_168_2060
 - Livesey James, « Material Culture, Economic Institutions and Peasant Revolution in Lower Languedoc (1770-1840) », In *Past and Present*, Oxford, Oxford University Press, 2004, pp. 143-173 [en ligne]
<https://www.jstor.org/stable/3600807Accessed>
 - Rolland-Boulestreau Anne, « Micro-histoire et terreur en province : itinéraire d'un «général incendiaire» en Vendée militaire (mars-juillet 1794) », In *Annales historiques de la Révolution française* (N°380), Angers, Armand Colin, 2015, pp. 25-44 [en ligne] <https://journals.openedition.org/ahrf/13495>
 - Triomphe Pierre, « S'insurger ou convaincre : la contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France (1799-1832) » In *Parlement[s], Revue d'histoire politique* (n°7), Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 15-28 [en ligne] [S'insurger ou convaincre. La contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France \(1799-1832\) | Cairn.info](https://cairn.info/S'insurger-ou-convaincre-La-contribution-des-societes-secretes-royalistes-a-la-politisation-du-Midi-de-la-France-1799-1832-1034342.htm)
 - Vidal Michel, « La cour prévôtale du département de l'Hérault » In *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* (T. 87/N°123), Toulouse, Privat, 1975, pp. 289-311 [en ligne]
https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1975_num_87_123_1605
 - Vovelle Michel, *Les sans-culottes marseillais*, Aix-en-Provence, PU de Provence, Le temps de l'histoire, 2013, 235 p. [en ligne]
<https://books.openedition.org/pup/959>

- Vovelle Michel, « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution Française : entre jacobinisme et contre-révolution au village » In *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* (T. 89 n°2), Rennes, PU de Rennes, 1982, pp. 185-204

[en ligne] https://www.persee.fr/doc/abpo_0399-0826_1982_num_89_2_3085

Revues locales :

- Alberge Claude, « Une chronique piscénoise du XIXe siècle : le “journal” d'Etienne Mascou » In *Etudes sur Pézenas et sa région* (VI, n°2), Montpellier, Association Etudes sur l'Hérault, 1975, pp. 21-30
- Alberge Claude, « La “Revue hebdomadaire” ou le testament d'un homme des Lumières (1833-1834) » In *L'Ami de Pézenas* (n°28), Pézenas, Editions Domens, 2003, pp. 11-20
- Alberge Claude, « Le Languedocien : 1845-1917 » In *L'Ami de Pézenas* (n°29), Pézenas, Editions Domens, 2003, pp. 9-16
- Alberge Claude, « Le Tintamarre de l'Hérault » In *L'Ami de Pézenas* (n°31), Pézenas, Editions Domens, 2003, pp. 6-17
- Alberge Claude, « Lou Tarribari de Pézenas » In *L'Ami de Pézenas* (n°33), Pézenas, Editions Domens, 2004, pp. 21-30
- Bonet Gérard, « Document pour servir à l'histoire du coup d'Etat du 2 décembre 1851 à Montpellier » In *Etudes sur l'Hérault* (fasc. 2, N°3), Montpellier, Etudes sur l'Hérault, 1986, pp. 89-99
- Christol Michel (dir.), *Etudes sur l'Hérault : Images du Sud* (fasc. 1, N°4), Montpellier, Etudes sur l'Hérault, 1985, 48 p.

- Delormeau Charles, « La Terreur Blanche et ses suites à Villeveyrac » In *Etudes sur Pézenas et l'Hérault* (fasc. IX, N°4), Pézenas, Association Les Amis de Pézenas, 1978, pp. 33-38
- Fabre Daniel & Lacroix Jacques, « La vie quotidienne des paysans du Languedoc au XIXe siècle » In *Etudes sur Pézenas et sa région* (fasc. V, n°3), Pézenas, Association Les Amis de Pézenas, 1974, pp. 31-36
- Reboul Fanny, « Élire et être élu dans l'Hérault de 1789 à 1879 » In *Etudes Héraultaises* (N°54), Montpellier, Association Etudes sur l'Hérault, 2020, pp. 93-110

Annexes

Annexe I :

Plan cadastral de Pézenas de 1827³



Le quadrilatère rouge entourant la ville correspond aux murailles.

Les autres lignes rouges désignent les principales routes (route royale) reliant Pézenas aux alentours (Béziers se situe au Sud-Ouest ; Clermont-l'Hérault au Nord-Est).

La rivière de Payne longe les murailles de la ville au Nord.

Les délimitations cernant Pézenas identifient les terres privées.

³ Côte : 3 P 3627, A.D.H., CdA

Section F de la ville (intra-muros) ⁴



1. *Le couvent des Ursulines : transformé en hôpital militaire, il reçoit les blessés du front Pyrénéen depuis mars 1793.*
2. *Chapelle des pénitents noirs : lieu de réunion de l'éphémère société du salut public (transformée en salle de spectacle en 1803).*

⁴ Ibid.

3. *La promenade du quai : cours surélevé traversant la ville. Lieu névralgique de la cité : cafés, boutiques, et surtout l'arbre de la Liberté planté en bas du cours au début de la Révolution, ainsi que sous la Monarchie de Juillet et la IIe République.*

4. *Les halles : place couverte dite du marché.*

5. *Collégiale St. Jean-Baptiste ; lieu de réunion de la société des sans-culottes.*

6. *La maison commune (hôtel de ville) sur la place d'armes : ici se tiennent les séances du conseil municipal. Également la place du marché aux herbes et des trois-six au XIXe siècle.*

7. *L'esplanade : cafés, jeux publics, parades militaires*

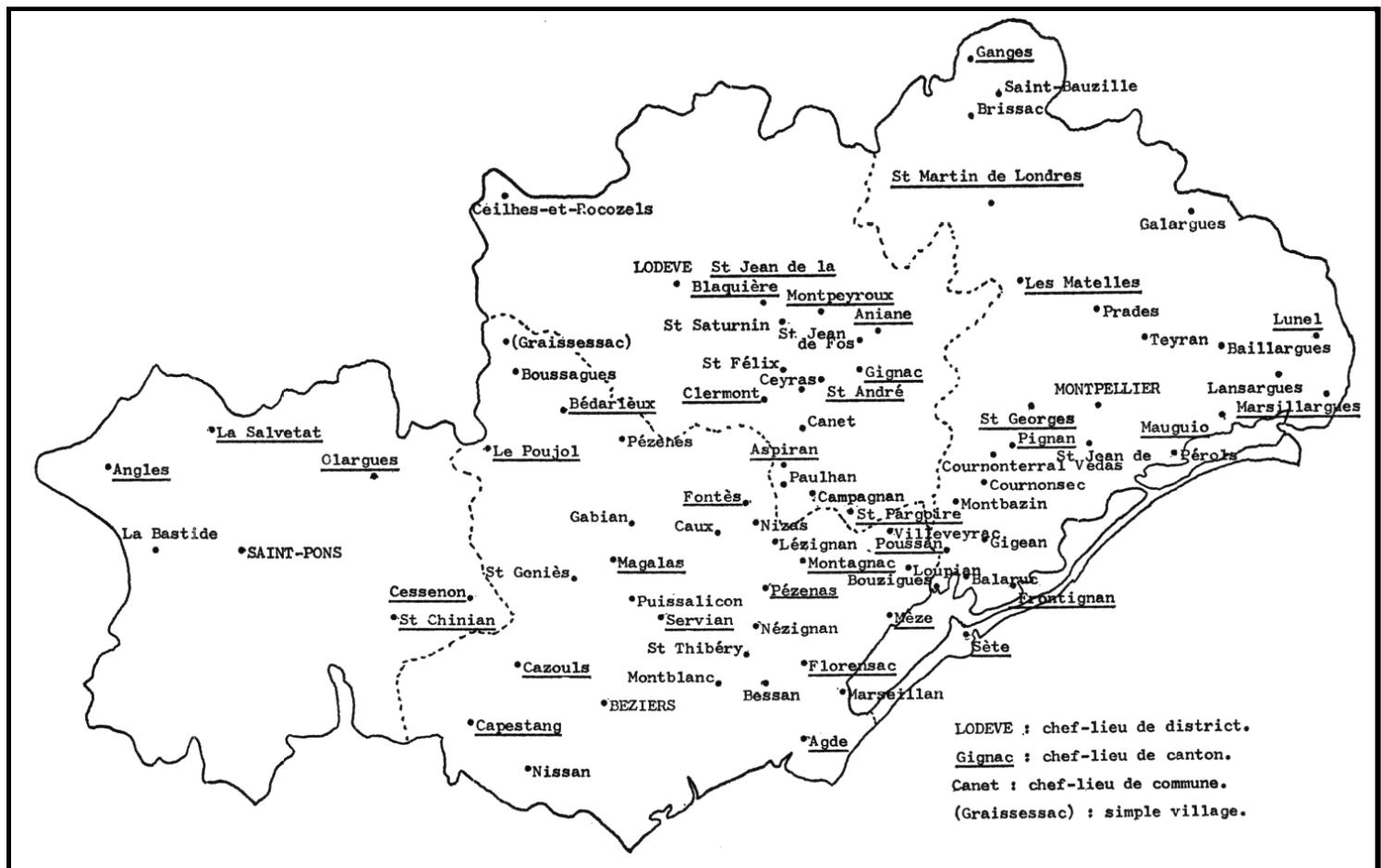
Sections de Pézenas :

- ***La section du Temple*** : se situe aux alentours de la collégiale et comprend le quartier médiéval de Pézenas (Est) aux pieds du château : elle s'étend du château jusqu'à la collégiale du nord au sud, et de la promenade du quai à la rivière de Peyne d'ouest en est.

- ***La section du Salut Public*** : se situe aux alentours de la chapelle des pénitents noirs et comprend le quartier ouest de la ville, du couvent des Ursulines aux halles du nord au sud, et de l'entrée de la ville à la promenade du quai d'ouest en est.

Annexe II :

Carte des sociétés politiques du département de l'Hérault (1789-1795)⁵



Plus de 9% des citoyens de Pézenas appartiennent à une société politique, chiffre remarquablement haut pour un chef-lieu de canton comparé aux chefs-lieux de districts comme Béziers (environ 3%) ou Montpellier (2.6%).

Le pays piscénois se situe au croisement d'un axe de communication naturel (la vallée de l'Hérault) et d'un axe humain : la route royale, qui est toujours usitée durant la Révolution.

Le regroupement en société est un phénomène de basses-terres : 80% des sociétés du département sont implantées sur les plaines littorales du Bas-Languedoc.

⁵ Dubost Jean-François, « Le réseau des Sociétés Politiques dans le département de l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1795) », In *Annales historiques de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1989, pp. 374-416 [en ligne]

Annexe III :

*Intérieur d'un comité révolutionnaire sous la Terreur,⁶
dessin d'Alexandre-Evariste Fragonard*



⁶ Albigès Luce-Marie, « Un comité révolutionnaire sous la Terreur », *Histoire par l'image*, 2003, [en ligne] <http://histoire-image.org/fr/etudes/comite-revolutionnaire-terreur>

Dessin gravé à l'eau-forte par Claude-Nicolas Malapeau, puis reproduit par Pierre-Gabriel Berthault dans les Tableaux historiques de la Révolution française.

Oeuvre postérieure à la Terreur, mais néanmoins intéressante car elle livre un témoignage saisissant de la mémoire de la Terreur et de ces comités : on y ressent un sentiment de désordre, de débats ambients (déchets au sol, gestes expressifs et figés des jacobins) et de crainte. On ajoute à la peur inspirée par le comité de surveillance : hommes armés (piques, gourdins) et visiblement saouls (bouteilles et verres omniprésents) qui interrogent un homme présentant probablement son certificat de civisme, accompagné de sa femme et de leur fille.

Les symboles révolutionnaires & sans-culottes sont omniprésents : les droits de l'homme sont affichés au mur, les hommes portent des bonnets phrygiens, des bustes de Marat et Le Peletier (martyrs de la Révolution) ornent le mur du fond, et l'oriflamme de la section pend au dessus d'eux. Sur la porte est inscrit "Ici on se tutoient derrière la porte" : on insiste sur l'ambiance populaire et familière du comité, aux aspirations égalitaires.

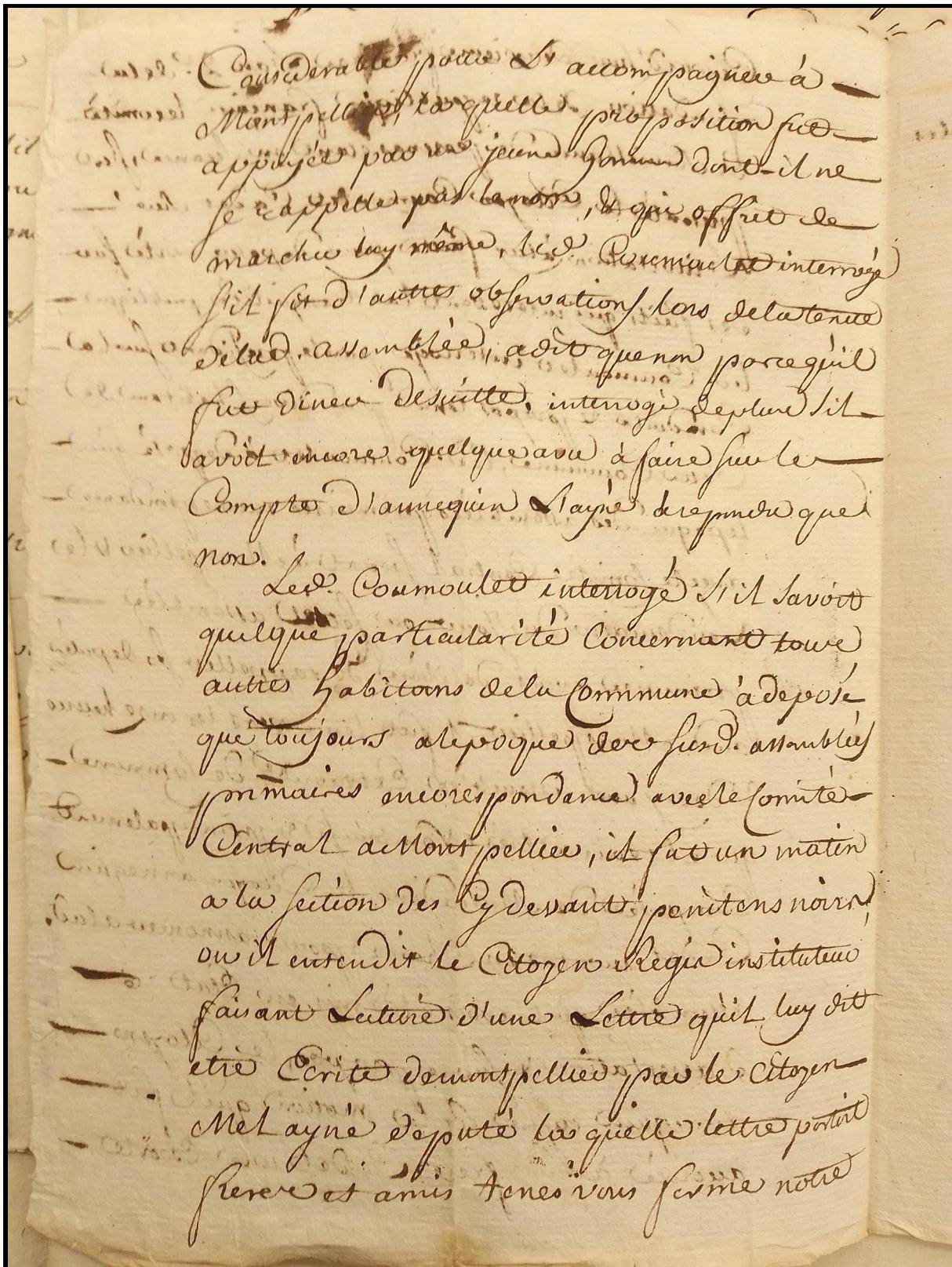
La présence des cartons d'archives en arrière-plan contenant dénonciations et interrogatoires rappellent le rôle répressif du comité de surveillance, agissant comme un rouage essentiel de la Terreur. Ces écrits constituent finalement des sources précieuses pour l'historien.

Annexe IV:

Déposition du citoyen Coumoulet cadet
au comité de surveillance de Pézenas datée du 2 Frimaire An II
(22 novembre 1793), concernant les assemblées primaires à caractère fédéraliste
de Pézenas en Prairial An I (mai - juin 1793) *

Cejou d'huys deuxieme frimaire An II. delà
 fondation de la république françoise le comité
 de surveillance de Pézenas étant en séance, j'ay
 prononcé le Citoyen Coumoulet Cadet que
 l'invitation aux sœurs pour déposer vérité sur
 des faits qui intéressent la tranquillité publique —
 le citoyen Coumoulet interrogé par le président jura —
 Comme il a proposé tenir par divers habitans de
 Cette Commune, le citoyen Coumoulet à déposé qu'à
 l'époque des assemblées primaires en correspondance —
 avec le Comité Central seant à Montpellier le
 Vendémiaire Du Jour ou fut asssemblée —
 primaire avoit délibéré de rappeler les députés
 à la Montpellier, il fut tenu vers les onze heures
 à tenir une assemblée Extraordinaire de Commune —
 qui s'est trouvait très nombreuse & principalement
 composée de Murcadiens, le Citoyen annegier
 Cadet monté en Chaire pour annoncer alors
 assemblée qu'il avoit été mis en état —
 d'assermentation & force propos, les Citoyens —
 annegier ayant fait la motion qu'il fut
 accordé à son frere Cadet une escorte —

* Côte: L 5840, A.D.H., CdA



armée estoit bien retranchée, interrogé sil
se rappelleroit du Surplus des Contentz de
Cette lettre a dit que non, & à observer, que
Cette dite lettre étoit fu le bureau de la
faction avec les papiers du jour.

Lez. Commandez a despecher leysse qu'il
serroit lezis du meame jour a la distte
fution assamblee knantez, qu'il y entende
de même la lecture delas. Cette fature peu
le Citoyen Domme & que luy entendant des
freres et amis toutes vous forme notre armée
est bien retranchée, il demandera despiette
de quelle armée on entendent par là si elle
étoit amie ou ennemie, il ne luy fera la dessus
rien respondre & le depositant se retira.

Lez. des plus interrogé sil n'avoit
autres a desposez arponnes que un, lecture
faite de la deposition il a dit Contentz
venire & a signé avec les membres presz
du comité & notz secrétaires.

Concessant Nigèl Caret Drouez
Blayo Imbert Clanneau Bouquet
Froy Pourtieu = Regis Sere

Transcription :

« Cejoud'huy deuxième [frimaire] L'an 2e. de la fondattion de la republique francaise le comité de surveillance de pesenas etant en [séance], s'est presenté le citoyen [Couloulet] Cadet sur l'invitation à luy faitte pour deposer vérité sur des faits qui interessent la tranquilité publique.

le d. [le dit] Couloulet interrogé par le Président sur la conduite & propos tenus par divers habitans de cette commune, le d. Couloulet a deposé qu'a lepoque des assemblées primaires en corespondance avec le comité central [séant] à Montpellier & le lendemain du jour ou lad. [la dite] assemblée primaire avait delibère de rappeller ses députés aud. [au dit] Montpellier, il fut tenu vers les onze heures & demy une assemblée extraordre [extraordinaire] de commune qui se trouva très nombreuse & principalement composée de muscadins, le citoyen annequin cadet monta en chaire pour annoncer a lad. assemblée qu'il avait été mis en état d'arrestation & sur ce propos, le citoyen annequin ayné fit la motion qu'il fut accordé à son frere cadet une escorte (p. 2) [considérable] pour l'accompagner à [Montpellier], laquelle proposition fut appuyée par un jeune homme dont-il ne se rappelle pas le nom, & qui offrit de marcher luy même, led. Couloulet interrogé s'il fit d'autres observations lors de la tenue de lad. assemblée, a dit que non parce qu'il fut diner de suitte. interrogé de plus s'il avait encore quelque [aveu] à faire sur le compte d'annequin l'ayné, a repondu que non.

Led. Couloulet interrogé s'il savait quelque particularité concernant [tout] autres habitans de la commune à deposé que toujours a lepoque des susd. [susdit] assemblées primaires en corespondance avec le comité central a Montpellier, il fut un matin a la section des cydevant penitens noirs, ou il entendit le citoyen Regis instituteur faisant lecture d'une lettre qu'il luy dit etre ecrite de montpellier par le citoyen Mel ayné député la quelle lettre portait freres et amis tenes [tenez] vous ferme notre (p. 3) armée est bien retranchée, interrogé s'il se rappellait du surplus du contenu de cette lettre a dit que non, & à observé que cette ditte lettre etait sur le bureau de lad. section avec les papiers du jour.

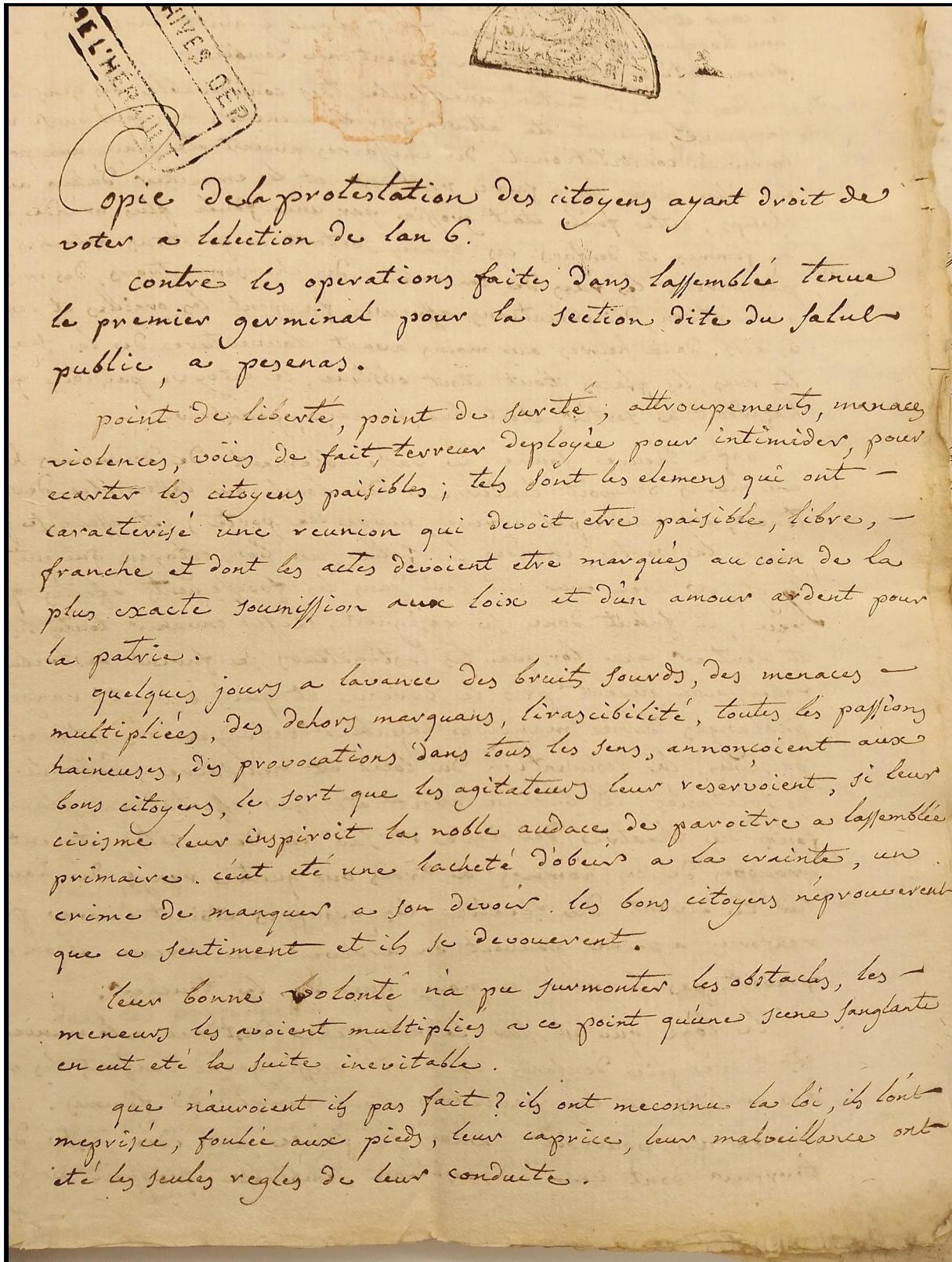
Led. Couloulet a de plus deposé qu'il se rendit le soir du même jour a la ditte section assemblée tenante, qu'il y entendit de même la lecture de lad. lettre faitte par le citoyen [Donné] & que luy entendant dire freres et amis tenès [tenez] vous ferme

notre armée est bien retranchée, il demanda de suite de quelle armée on entendait parler si elle était amie ou ennemie, il ne luy fut la dessus rien reprendre & le deposant se retira. [le dit Coumoulet] de plus interrogé s'il n'a rien autre a deposé a repondu que non, lecture faitte de sa deposition il a dit contenir vérité & a signé avec les membres presens du comité & notre secrétaire.

(Signatures) »

Annexe V:

**Copie de la pétition des citoyens actifs de la section du salut public de Pézenas
 concernant les troubles survenus en cette ville
 lors des assemblées primaires du 1er Germinal An VI (21 mars 1798)
 adressée à Fabre l'ainé, commissaire du directoire exécutif de la commune ***



* Côte: L 5840, A.D.H., CdA

Le peuple simple et faibles a être farine ils avoient travaillé le cœur et l'esprit des citoyens de bonne foi ils leur avoient inspiré une horreur profonde pour tout ce qui y avoit d'honnêteté, la fermentation, l'exaltation étoient au comble.

Des le grand matin une foule très considérable des gens de la campagne, avoient été attirés par les meneurs au local où se réunissait le cercle constitutionnel, des emissaires avoient été placés aux portes de la ville pour les y faire rentrer et les empêcher d'aller aux champs; cette foule étoit grossie par une foule plus grande encore des femmes et des enfants, ces bandes sortent à peloton détaché; elles parcourent les rues des villes, des charsons atrocis, des cris de provocation, d'imprécations affreuses frappent les oreilles et remplissent les airs. Deux heures au moins avant l'ouverture des séances, les rues, les places tout étoit obstrué, le citoyen paisible qui se hazardoit à sortir, étoit hui, menacé, poursuivi.

Enfin l'heure sonne, un rassemblement de deux cent hommes au moins occupoit l'extérieur du local où l'assemblée devoit se tenir, un municipal arrive, ouvre la porte; cet officier se présente, gagne la porte, inonde la salle, un bon citoyen qui est assis y glisse avec eux, est perdu dans les froissements affectés qu'il avoit reçus, il fallut donc se résigner, laisser envahir toutes les places et n'entrer que lorsque les instigateurs se furent distribués les rôles, qu'ils eurent pris le bureau et qu'ils eurent rangé leurs phalanges dans manières capables d'affrayer les citoyens paisibles. La désignation du local est nécessaire; c'est la salle des spectacles; les bureaux avoient été, par affectation, placés au fond des théâtres, derrière et sur les deux côtés étoient des groupes de ces hommes à trois ou quatre rangs de hauteur, sur le devant du théâtre les groupes étoient encore plus renforcés, à peine pouvoit-on arriver au bureau et on ne pouvoit pas le voir, à moins que de le toucher.

La loge qui est sur l'avant scène destinée à la municipalité étoit remplie d'enfants, on avoit aussi garni d'enfants les échelles, des coulisses et le parterre étoit rempli de femmes.

On ne pouvoit jamais se faire une idée juste de la terreur dont une disposition semblable, frappoit au premier

(M)

abord les esprits; elles paralysaient absolument les bons citoyens quand au signal donné, les huées, les brouhaha, les cris perçants des femmes et des enfants, les agitations ondulantes des groupes, les gloussements de quelques furieux et les chapeaux en tain manifestaient que les jours de ceux qui n'étoient pas agréables, étoient véritablement en danger; alors les meneurs frappaient le dernier coup, ils - vivent que ce procédé de leur part, alloit appuyer leur triomphe. Ils lâchaient dans l'assemblée vingt cinq à trente hommes à veste bleue, pouf rouge au chapeau, batton à la main qui entroient et sortaient de la salle, la provocation sur les bancs, les menaces sur le front et dans les yeux, ces hommes étoient requisitionnaires, gens sous le bras de la loi et dont plusieurs (les frères eversy) venoient tout récemment d'être dénoncés à l'accusateur public par arrêté de l'administration centrale pour violences exercées envers la garnison dont ils avoient voulu des nuit forcer le poste et dont ils avoient voulu emporter les armes pour les livrer dans la commune aux exécs qu'ils meditoient.

telle fut la situation de l'assemblée. le citoyen plus reconnu pour le plus ancien âge demanda la loi à la main des jouirs de la présérogative qu'elle accorde à sa veille, mille cris selevent contre lui, on le repoussa en protestant que son frère est emigré, il répond et prouve avec le relevé que venoit de lui délivrer le commissaire du directoire que son frère est prêtre déporté, qu'en quittant en 1792 le territoire, il avoit rempli les conditions prescrivies par la loi; les huées recommandent et les instigateurs installent dans la présidence le citoyen Gautier bien moins âgé, mais cetoit la une de leurs créatures.

il en est demeure du secrétaire, n'importe l'âge; il n'est pas le plus jeune, mais il est installé par un bon citoyen n'est appelle sur la liste qu'il ne soit l'objet et des la -

division et d'une menace particulière, toujours quelque
injustice l'accompagnait.

ce fut dans ces extrémités qu'en des affides entre dans la
falle et relance en vivant aux armes. ce mot est au pinceau
prononcé que les hommes, les femmes, les enfans se précipitent
se mêlent, les bandes au pouf rouge se confond, ce n'est plus
qu'un flux et reflux qui crie : aux armes, nous savions bien que
les coquins voudraient nous avoir le dessus, aux armes, il
faut les écraser, les tuer, ce sont des royalistes, des chouans, il
faut qu'il y en ait des morts. à peine les bons citoyens peuvent
les quitter, se cacher, ces bandes sortent par mouvements —
disordonnés, ils vont faire ; ils se répandent dans la ville.
Les autorités constituées ont du établir que les plus grands
excès furent commis, que les boutiques furent fermées, que
les citoyens paisibles ne se coururent pas pendant quelques —
instants en sûreté dans leur propres maisons.

après des manœuvres et des violences de quelque, ceux
qui se livrèrent imprudemment et sans fruit pour la chose
publique que de pavoitres encore dans un lieu ou les bons
citoyens nauroient trouvé que les mupis et la mort.

tous les droits ont été sacrifiés, toutes les règles méconnues,
la loi mise à côté ; le corps législatif et le gouvernement
apprendront avec intérêt les événements dont les bons citoyens
ont failli être victimes et les vengeront, ils annuleront des
opérations marquées au coin de l'oppression, de la terreur
et de la injustice ; les bons citoyens les dénoncent comme telles
et font contre ces actes nuls et illégaux toutes les protestations
que l'infraction aux loix leur inspire et dont les dispositions
garantissons les succès.

à peser le 1^{er} germinal l'an 6 de la république
française une et indivisible.

| | | | |
|--------|---------------|------------|--------|
| Brun | Girard | Lapicierre | Trézic |
| Lauvet | Coulard Cadet | Hondrat | Djean |

Transcription :

« Copie de la protestation des citoyens ayant droit de voter a l'election de l'an 6.

contre les operations faites dans l'assemblée tenue le premier germinal pour la section dite du salut public, a pesenas.

point de liberté, point de sureté, attroupements, menaces violences, voïes de fait, terreur deployée pour intimider, pour ecarte les citoyens paisibles ; tels sont les elemens qui ont caracterisé une reunion qui devait etre paisible, libre, franche et dont les actes devaient etre marqués au coin de la plus exacte soumission aux lois et d'un amour ardent pour la patrie.

quelques jours a l'avance des bruits sourds, des menaces multipliées, des dehors marquans, l'irascibilité, toutes les passions haineuses, des provocations dans tous les sens annonçaient aux bons citoyens, le sort que les agitateurs leur reservaient, si leur civisme leur inspirait la noble audace de paraitre a l'assemblée primaire. c'eut été une lacheté d'obeir a la crainte, un crime de manquer a son devoir. les bons citoyens n'éprouverent que ce sentiment et ils se devouerent.

leur bonne volonté n'a pu surmonter les obstacles, les meneurs les avaient multipliés a ce point qu'une scene sanglante en eut été la suite inevitable.

que n'auraient ils pas fait ? ils ont meconnu la loi, ils l'ont meprisée, foulée aux pieds, leur caprice, leur malveillance ont été les seules regles de leur conduite.

(p. 2) le peuple simple est facile a etre fasciné, ils avaient travaillé le coeur et les esprits de ces citoyens de bonne foi, ils leur avaient inspiré une horreur profonde pour tout ce qu'il y avait d'honnette, la fermentation, l'exhaltation etaient au comble.

des le grand matin une foule très considérable des gens de la campagne, avaient été attirés par les meneurs au local ou se reunit le cercle constitutionnel, des emissaires avaient été placés aux portes de la ville pour les y faire rentrer et les empêcher d'aller aux champs ; cette foule etait grossie par une foule plus grande encore des femmes et d'enfans. ces bandes sortent a pelotons detachés ; elles parcourent les rues de la ville ; des chansons atroces, des cris de provocation, d'imprecations affreuses frappent les oreilles et remplissent les airs. deux heures au moins avant l'ouverture de la seance les rues, les places tout etait obstrué, le citoyen paisible qui se hazardait a sortir, etait hué, menacé, poursuivi.

enfin l'heure sonne, un rassemblement de deux cens hommes au moins occupait l'exterieur du local ou l'assemblée devait se tenir, un municipal arrive, ouvre la porte ; cet essain se presse, gagne la porte, inonde la salle, un bon citoyen qui eut osé s'y glisser avec eux, eut peri dans les froissements affectés qu'il aurait recu, il fallut donc se resigner, laisser envahir toutes les places et n'entrer que lorsque les instigateurs se furent distribués les roles, qu'ils eurent pris le bureau et qu'ils eurent rangés leur phalanges d'une maniere capable d'effrayer les citoyens paisibles. la designation du local est nécessaire ; c'est la salle des spectacles ; le bureau avait été, par affectation, placé au fonds du theatre, derriere et sur les deux cotés etaient des groupes de ces hommes a trois ou quatre rangs de hauteur sur le devant du theatre les groupes etaient encore plus renforcés, a peine pouvait on arriver au bureau et on ne pouvait pas le voir a moins que de le toucher.

la loge qui est sur l'avant scene destinée a la municipalité etait remplie d'enfants, on avait aussi garni d'enfants les echelles des coulisses et le parterre etait rempli de femmes.

on ne pourrait jamais se faire une idée juste de la terreur dont une disposition semblable, frappait au premier (p. 3) abord les esprits ; elle paralisa absolument les bons citoyens quand au signal donné, les huées, les brouhaha, les cris perçans des femmes et des enfants, les agitations ondulentes des groupes, les glausements de quelques furieux et les chapeaux en l'air, manifestèrent que les jours de ceux qui n'étaient pas agréables étaient véritablement en danger, alors les meneurs frapperent le dernier coup, ils virent que ce procédé de leur part, allait assurer leur triomphe. ils lacherent dans l'assemblée vingt cinq a trente hommes a veste bleue, pouf rouge au chapeau, batton a la main qui entraient et sortaient de la salle, la provocation sur les levres, la menace sur le front et dans les yeux, ces hommes étaient requisitionnaires, gens sous le bras de la loi et dont plusieurs (les freres crespy) venaient tout recemment d'être denoncés a l'accusateur public par arrêté de l'administration centrale pour violences exercées envers la garnison dont ils avaient voulu de nuit forcer le poste et dont ils avaient voulu emporter les armes pour se livrer dans la commune aux excès qu'ils meditaient.

telle fut la situation de l'assemblée. le citoyen peÿs reconnu pour le plus ancien d'age demande la loi a la main de jouir de la prerogative qu'elle accorde a sa veillesse [vieillesse], mille cris se levent contre lui, on le repousse en pretextant que son frere est emigré, il repond et prouve avec le relevé que venait de lui delivrer le commissaire du directoire que son frere est pretre deporté, qu'en quittant en 1792 le territoire, il avait rempli les conditions prescrites par la loi ; les huées recommandent et les instigateurs installent dans la presidence le citoyen Gautier bien moins agé, mais c'était la une de leurs creatures.

il en est de même du secretaire, n'importe l'age ; il n'est pas le plus jeune, mais il est installé. pas un bon citoyen n'est appellé sur la liste [sans] qu'il ne soit l'objet et de la (p. 4) derision et d'une menace particulière, toujours quelque injure l'accompagnait.

ce fut dans ces entrefaites qu'un des affidés entre dans la salle et se lance en criant aux armes. ce mot est a peine prononcé que les hommes, les femmes, les enfans se precipitent, se melent, la bande au pouf rouge s'y confond, ce n'est plus q'un flux et reflux qui crie : aux armes, nous l'avions bien dit que les coquins voudraient nous avoir le dessus, aux armes, il faut les ecraser, les tuer, ce sont des royalistes, des chouans, il faut qu'il y en ait des morts. a peine les bons citoyens purent s'esquiver, se cacher, ces bandes sortent par mouvements desordonnés, ils vont s'armer ; ils se repandent dans la ville. les autorités constituées ont du etablir que les plus grands excès furent commis, que les boutiques furent fermées, que les citoyens paisibles ne se crurent pas pendant quelques instans en sureté dans leur propres maisons.

après des manoeuvres et des violences de ce genre, c'eut été se livrer imprudemment et sans fruit pour la chose publique que de paraître encore dans un lieu ou les bons citoyens n'auraient trouvé que le mepris et la mort.

tous les droits ont été sacrifiés, toutes les regles meconnues, la loi mise a coté ; le corps legislatif et le gouvernement apprendront avec interet les evenements dont les bons citoyens ont failli etre victimes et les vengeront, ils annuleront des operations marquées au coin de l'oppression, de la terreur et de l'injustice ; les bons citoyens les denoncent comme tels et font contre ces actes nuls et illegaux toutes les protestations que l'infraction aux lois leur inspire et dont les dispositions garantissent le succès.

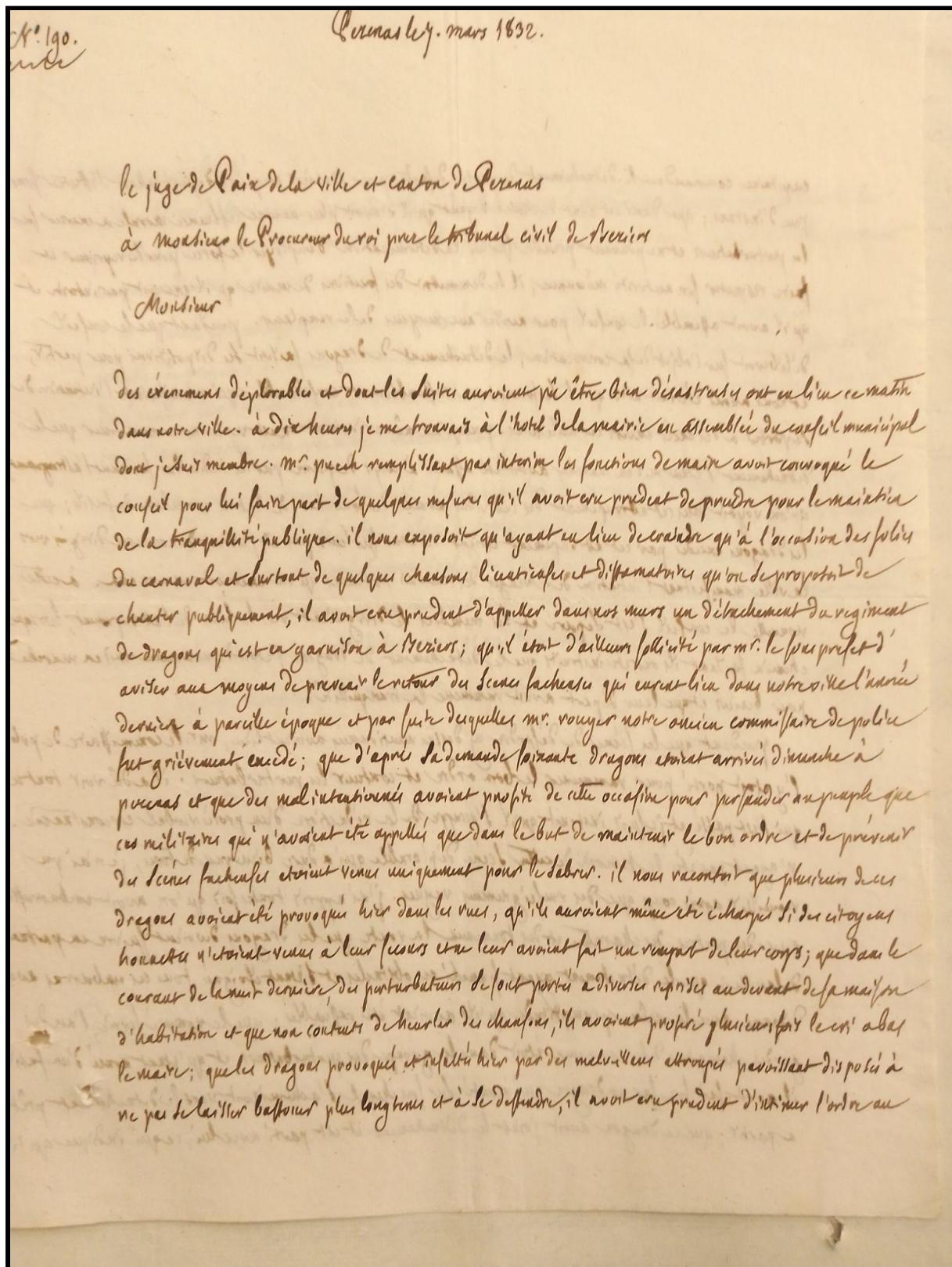
a pesenas le 1er germinal l'an 6 de la republique francaise une et indivisible.
(Environ 150 signatures sur une page et demi)

Certifié conforme à l'original déposé officiellement dans les archives du
commissaire du directoire executif près l'administration municipale de la commune
de pezenas.

(Signature de Fabre l'aîné) »

Annexe VI :

**Lettre du juge de paix de Pézenas (Mazel)
au procureur du roi du tribunal de première instance de Béziers (Amély)
En date du 7 mars 1832 ***



* Côte : 2 U2 562, A.D.H., CdA

capitaine commandant le détachement de dragons pour Mantes et que ce départ allait s'effectuer peu d'instant; que dans cet état de choses voyant qu'il n'avait plus aucune influence morale à exercer sur les perturbateurs et ne pouvait prendre par lui l'autorisation d'employer la force pour les réprimer et faire respecter son autorité nécessaire, il le demandait des fonctionnaires de maréchal qu'il exercent par intérim et qu'il avait approuvé le conseil pour arrêter une mesure de la meilleure. pendant que le conseil délibérait sur l'objet de convolution, le détachement de dragons faisait ses dispositions pour partir, lorsque avons été informés qu'il se formait un rassemblement considérable qui manifestait l'intention de porter à ces émeutes envers ces militaires. presque au même instant on est venu nous annoncer que le détachement s'était mis en marche ayant été affranchi à corps de pied par les individus formant l'assemblée, qu'on voyait dans cet assemblage des individus armés de fourches, de bâtons comme défauts; que les dragons exerçant par cet assemblage un très mauvais succès pas et fûrent dénoncés dans la ville manifestant l'intention de revenger des mauvais traitements qu'ils exercent envers eux. à cette nouvelle le conseil s'est séparé et les membres se dirigèrent vers le lieu de l'assemblage, lorsque chœur fut fait il fut instruit que le détachement de dragons s'était de nouveau mis en marche pour barrer et que leur départ avait ramené la tranquillité.

pendant que les forces de défense y des munitions avaient tiré, mr. le commissaire de police s'y était porté pour ramener le bon ordre et contenir les perturbateurs. il a dit voir toute qui était passé et je fis instant qu'il s'agissait de la rédaction d'un procès verbal extrait. n'ayant pas été le témoin de cette scène déplorable qui a duré bien plus de trois, j'en ai pu mesurer après coup que des rues étaient vides. j'ai appris toutefois qu'on avait embarqué avec des portes, des charrettes et des tonneaux la route que les dragons devaient faire en partant de la ville; que le détachement ayant franchi ces obstacles et devant éloigner tous ces embarras disparut avec la même promptitude qu'ils avaient été rassemblés; que le romain formé, l'aurait gardé champion de la commune étant dans le groupe des perturbateurs et qu'il était armé d'un fusil il avait fait feu sur un dragon qui monté sur fourche l'achevant vers le détachement pris à partie; que ce dragon avait joint le détachement et fut parti avec lui, ce qui indique qu'il

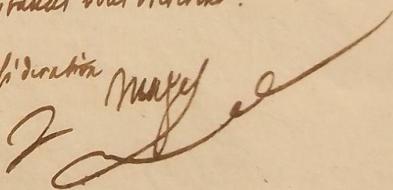
N'a porté ici O/celle!

Dans l'état d'opposition où étaient les individus comprenant le républicain, et attirés de la part de l'ennemi ayant pour base les plus facheuses, l'exemple donné par cet individu pouvait en porter d'autres à en faire autant.

M^r. puech qui, en appuyant dans nos murs le détachement de dragons, n'avait agi que dans le but louable de prévenir de deux de trouble et de désordre dont il voyait l'expansion, a été obligé de s'évader furtivement croyant sauver la danger, et cette évasion n'était point sans préméditation l'exaspération de la populace contre lui, étant porté à son comble.

Vous recevezz incessamment, je pense, le procès verbal du conseil de guerre qui vous instruira que j'en pourrai le faire moi-même débattre qui s'est passé, s'étant trouvé sur les lieux tenu à que j'étais avec le corps municipal dans l'hôtel de la matrice éloigné de cette source de désordre qui n'y a été causée qu'au moment même où elle prendront fin. ce procès verbal vous mettra au moins de prendre toutes déterminations quelles circonstances vous direront.

agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite confidérance



Transcription :

« Le juge de Paix de la ville et canton de Pezenas
à monsieur le Procureur du roi pour le tribunal civil de Beziers

Monsieur

des évenemens déplorables et dont les suites auraient pû être bien désastreuses ont eu lieu ce matin dans notre ville. à dix heures je me trouvais à l'hôtel de la mairie en assemblée du conseil municipal dont je suis membre. mr puech remplissant par interim les fonctions de maire avait convoqué le conseil pour lui faire part de quelques mesures qu'il avait cru prudent de prendre pour le maintien de la tranquillité publique. il nous exposait qu'ayant eu lieu de craindre qu'à l'occasion des folies du carnaval et surtout de quelques chansons licentieuses [licencieuses] et diffamatoires qu'on se proposait de chanter publiquement, il avait cru prudent d'appeler dans nos murs un détachement du regiment de dragons qui est en garnison à Beziers ; qu'il était d'ailleurs sollicité par mr le sous préfet d'aviser aux moyens de prevenir le retour des scènes facheuses qu'eurent lieu dans notre ville l'année dernière à pareille époque et par suite desquelles mr rouyer notre ancien commissaire de police fut grièvement excedé ; que d'après sa demande soixante dragons etaient arrivés dimanche à pezenas et que des mal intentionnés avaient profité de cette occasion pour persuader au peuple que ces militaires qui n'avaient été appellés que dans le but de maintenir le bon ordre et de prévenir des scènes facheuses etaient venus uniquement pour le sabrer. il nous racontait que plusieurs de ces dragons avaient été provoqués hier dans les rues, qu'ils auraient même été écharpés si des citoyens honnetes n'etaient venus à leur secours et ne leur avaient fait un rempart de leur corps ; que dans le courant de la nuit dernière, des perturbateurs se sont portés a diverses reprises au devant de la maison d'habitation et que non contents de hurler des chansons, ils avaient proferé plusieurs fois le cris a bas le maire ; que les dragons provoqués et insultés hier par des malveillants attroupés paraissant disposés à ne pas se laisser baffouer plus longtemps et à se deffendre, il avait cru prudent d'intimer l'ordre au (p. 2)

capitaine commandant le détachement de partir de suite pour Beziers et que ce départ allait s'effectuer sous peu d'instans ; que dans cet état des choses voyant qu'il n'avait plus aucune influence morale à exercer sur les perturbateurs et ne pouvant prendre sur lui la détermination d'employer la force pour les reprimer et faire respecter son autorité méconnue, il se démettait [démettait] des fonctions de maire qu'il exerçait par interim et qu'il avait assemblé le conseil pour aviser aux moyens de le remplacer. pendant que le conseil délibérait sur l'objet de sa convocation, le détachement de dragons faisait ses dispositions pour partir, et nous avons été instruits qu'il se formait un rassemblement considérable qui manifestait l'intention de de se porter à des excès envers ces militaires. presqu'au même instant on est venu nous annoncer que le détachement s'étant mis en marche avait été assailli à coups de pierre par les individus formant l'attroupelement, qu'on voyait dans cet attroupelement des individus armés de fourches, de batons et même de fusils ; que les dragons excedés par cet attroupelement étaient revenus sur leurs pas et s'étaient de nouveau dirigés vers la ville manifestant l'intention de se venger des mauvais traitemens qu'on exerçait envers eux. à cette nouvelle le conseil s'est séparé et ses membres se dirigeaient vers le lieu de l'attroupelement, lorsque chemin faisant ils ont été instruits que le détachement de dragons s'était de nouveau mis en marche pour beziers et que leur départ avait rammené la tranquillité.

pendant que les scènes de désordre cy dessus mentionnées avaient lieu, mr le commissaire de police s'y était porté pour rammener le bon ordre et contenir les perturbateurs. il a dû voir tout ce qui s'est passé et je sais instant qu'il s'occuppe de la rédaction d'un procès verbal circonstancié. n'ayant pas été le témoin de cette scène déplorable qui a duré bien peu de tems [temps], je n'ai pu recueillir après coup que des renseignements vagues. j'ai appris toutefois qu'on avait embarrassé avec des poutres, des charrettes et des tonneaux la route que les dragons devaient suivre en partant de la ville ; que le détachement ayant franchi ces obstacles et s'étant éloigné tous ces embarras avaient disparu avec la même promptitude qu'ils avaient été rassemblés ; que le nommé serrié, l'un des gardes champêtres de la commune était dans le groupe des perturbateurs et qu'étant armé d'un fusil il avait fait feu sur un dragon qui monté sur son cheval s'acheminait vers le détachement prêt à partir ; que ce dragon avait joint le détachement et est parti avec lui ; ce qui indique qu'il (p. 3)

n'a point été blessé.

dans l'état d'effervescence où etaient les individus composant le rassemblement, cet attentat de la part de serrié aurait pu avoir les suites les plus facheuses, l'exemple donné par cet individu pouvant en porter d'autres à en faire autant.

mr. puech qui, en appellant dans nos murs le détachement de dragons, n'avait agi que dans le but louable de prevenir des scenes de trouble et de désordre dont il croyait la ville menacée, a été obligé de s'évader furtivement croyant sa vie en danger, et cette croyance n'était point sans fondement tant l'exasperation de la populace contre lui, était portée à son comble

vous recevrez incessamment, je pense, le procès verbal du commissaire de police qui vous instruira mieux que j'en pouvais le faire moi même de tout ce qui s'est passé, s'étant trouvé sur les lieux tandis que j'étais avec le conseil municipal dans l'hôtel de la mairie éloigné de cette scène de désordre qui n'y a été connue qu'au moment même où elle prenait fin. ce procès verbal vous mettra à même de prendre telles déterminations que les circonstances vous dicteront.

agréz, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération

(Signature de Mazel) »

Annexe VII :

Légende des crimes commis par Pomarèdes entre 1835 et 1842 dans les arrondissements de Béziers et Lodève (1842-1843)

Côte : 2 U2 / 611, A.D.H., CdA

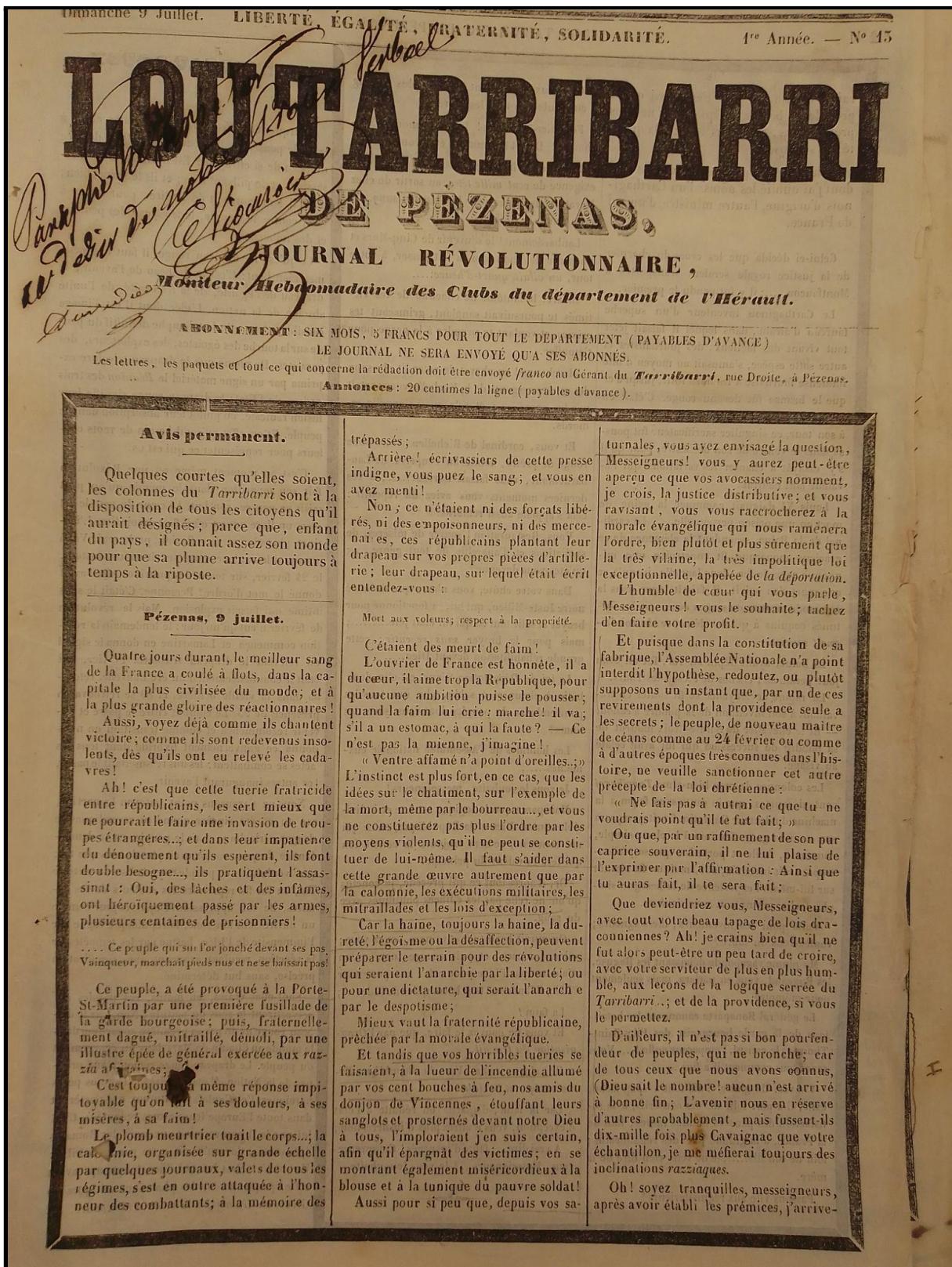
| Numéro sous la suite | Date | Lieu où les crimes ont été commis. | Personne | Nom des Victimes. | Nom des Accusés. | Numéro des Actes successifs. | Observations. |
|----------------------------|------------------|---|----------|--|--------------------|------------------------------------|---------------|
| 1 (bis) | 7 Juillet 1835 | Chemin de Cabrières à Roiffieux. | 18. | Bourquet, de Rascle, et autres. | " | " | |
| 2 | 15 Novembre 1835 | Route N° 9 de Béziers à Clermont, près Agde. | 18. | Étienne, Etienne, de Gaspard, et autres. | " | " | |
| 3 | 12 Mars 1836 | Chemin de Roiffieux à Cabrières, près le Clos. | 18. | Bethol, de Cabrières. | " | " | |
| 4 | 18 Novembre 1836 | Route de Béziers à Pézenas, près le Clos. | 18. | Eugène, Versols et autres. | " | " | |
| 5 | 9 Décembre 1836 | Idem. | 18. | Requier, Félicité et Loupme. | " | " | |
| 6 | 17 id. 1836 | Route de Béziers à Mauves, près Agde. | 18. | Le Courier, de l'île d'Agde. | " | " | |
| 7 | 18 id. 1836 | Idem. à Agde, N° 112. | 18. | Joseph, Pons. | " | " | |
| 8 | 28 Janvier 1837 | Idem. à Bédarieux (dans la vallée). | 18. | Mellal, Alouat et Vallette. | " | " | |
| 9 | 12 id. 1837 | Idem. à Pézenas, près Agde. | 18. | Couinier, Jules. | " | " | |
| 10 | 6 Février 1837 | Chemin de Lézignan-la-Céde à Paulhan. | 18. | Haut de Nîmes. | " | " | |
| 11 | 7 Mai 1837 | Chemin de Montpellier à Rojan. | 18. | Dominique, Roig. | " | " | |
| 12 | 15 Décembre 1837 | Route de Béziers à Bédarieux, près le Clos. | 18. | Antoine et Jacques, Charles. | Pomarède et Rouyre | 2 et 3 | |
| 13 | 15 id. 1838 | — Idem. — à Espelargues (dans la vallée). | 18. | La Famme, Castan. | Pomarède. | 4 et 7 | |
| 14 | 18 Février 1838 | — Idem. — à Nérac. | 18. | Egarance et Carguet. | Pomarède. | 8, 9, 10, 11 et 12. | |
| 15 | 3 Mars 1838 | — Idem. — Idem. | 18. | Cimbe, Roland, Guillard et Combassac. | Pomarède. | 13 et 14. | |
| 16 | 4 id. 1838 | — Idem. — Idem. | 18. | Etaine et Picat. | Pomarède. | 15 et 16. | |
| 17 | 5 id. 1838 | — Idem. — Idem. | 18. | Gaulhou, de Tissot. | Pomarède. | 17 et 18. | |
| 18 | 22 id. 1838 | — Idem. — Idem. | 18. | Portequet, de la Cagnac. | Pomarède. | 19 et 20. | |
| 19 | 26 Avril 1838 | Chemin de Bédarieux à Clermont, près Agde. | 18. | Jean, Mattat. | Pomarède. | 21 et 22. | |
| 20 | 15 Juillet 1838 | Route de Béziers à Pézenas, près le Clos. | 18. | Paul, Ottavie, (anonyme). | Pomarède. | 23 et 24. | |
| 21 | 23 Novembre 1838 | Idem. à Bédarieux, près le Clos. | 18. | Jean Meynader. | Pomarède. | 25 et 26. | |
| 22 | 7 Décembre 1838 | Chemin de Rojan à Lézignan, niveau de Sorgue. | 18. | Barthez, de Nîmes. | Pomarède. | 27 et 28. | |
| 23 | 8 id. 1838 | Route de Béziers à Nîmes. | 18. | Damien Martel. | Pomarède. | 29 et 30. | |
| 24 | 15 id. 1838 | Chemin de Nîmes à Colombiers. | 18. | Enlouach. | Pomarède. | 31 et 32. | |
| 25 | 17 id. 1838 | Route de Béziers à Agde, près le Clos. | 18. | Philibert, Emilhou, de Servian. | Pomarède. | 33 et 34. | |
| 26 | 17 Janvier 1839 | Chemin de Servian à Béziers, près Agde. | 18. | Baldy, Ouestin et autres de Lézignan. | Pomarède et Rouyre | 35 et 36. | |
| 27 | 17 avril 1839 | Route de Pézenas à Clermont, près Agde. | 18. | Thomas de l'Hospitalet. | Pomarède et Rouyre | 37 et 38. | |
| 28 | 21 id. 1839 | Idem. — près Agde. | 18. | Bonnal, de Flounas. | Pomarède. | 39 et 40. | |
| 29 | 21 octobre 1839 | Chemin de Pézenas à Roquemaure, près le Clos. | 18. | Basset, Estruc, et autres de Fontenil. | Pomarède et Rouyre | 41 et 42. | |
| 30 | 11 Janvier 1840 | Chemin de l'Orbiel à Fosse, débouchant sur le Clos. | 18. | Basset, Estruc, et autres de Fontenil. | Pomarède et Rouyre | 43 et 44. | |
| 31 | 30 id. 1840 | Route de Pézenas à Agde, près Morras. | 18. | Cabanac et Vergnes. | Pomarède. | 45 et 46. | |
| 32 | 14 Février 1840 | Route de Béziers à Espelargues, près le Clos. | 18. | Carles, Monsarrat, et autres. | Pomarède. | 47 et 48. | |
| 33 | 15 id. 1840 | Route de Béziers à Mauves, près Agde. | 18. | Marie et Guirou, de Poujol. | Pomarède. | 49 et 50. | |
| 34 | 15 id. 1840 | Route de Pézenas à Gignac, près le Clos. | 18. | Revol, de l'André. | Pomarède. | 51 et 52. | |
| 35 | 16 id. 1840 | — Idem. | 18. | Ordineux, de Servian. | Pomarède. | 53 et 54. | |
| 36 | 26 id. 1840 | Chemin de Servian à Sarzeau, près le Clos. | 18. | Bouscaurol et Rouquairol. | Pomarède et Rouyre | 55 et 56. | |
| 37 | 26 Avril 1841 | Route de Béziers à Pézenas, près Agde. | 18. | Basset et autres (anonyme de Guizet). | Pomarède. | 57 et 58. | |
| 38 | 24 Juillet 1841 | Idem. | 18. | Combat, Jean-Pierre, de l'Orbey. | Pomarède. | 59 et 60. | |
| 39 | 26 id. 1841 | Chemin de Montblanc à l'Orbey. | 18. | Frigues, de Baumes, et others. | Pomarède. | 61 et 62. | |
| 40 | 9 Septembre 1841 | Chemin de Boulbon à Rojan. | 18. | Pagé, Roqueblave et Cauchy (anonyme). | Pomarède. | 63 et 64. | |
| 41 | 12 Décembre 1841 | Chemin de Béziers à Alaigne, près le Clos. | 18. | Carraté, (idem). | Pomarède. | 65 et 66. | |
| 42 | 17 id. 1841 | Chemin de Faucon à Gabian. | 18. | Gely, de Gabian. | Pomarède. | 67 et 68. | |
| 43 | 18 Février 1842 | Chemin de Pouzolles à Gabian. | 18. | Boulcan. | Pomarède. | 69 et 70. | |
| 44 | 19 id. 1842 | Route du Pont des Cammazes à Béziers. | 18. | | | | |

Annexe VIII :

*Page de garde de Lou Tarribarri de Pézenas **

Numéro 13 du 9 juillet 1848

& biographie de son rédacteur-gérant Jean-Pierre Lagarde



* Côte : 2 U2 648, A.D.H., CdA

Lou Tarribarri est un journal piscénois hebdomadaire de quatre pages probablement créé fin mars - début avril 1848 : huit numéros (du n°6 au n°13) sont archivés, du 7 mai au 9 juillet 1848. Il est imprimé à Sète par Gabriel Bonnet, originaire de Pézenas et ami d'enfance de Jean-Pierre Lagarde, le gérant-rédacteur.

La structure de ce journal reste globalement inchangée : les premières colonnes sont consacrées aux événements politiques marquants à l'échelle nationale. Dans ce numéro, il est question des journées insurrectionnelles de juin 1848 à Paris. Lagarde prend parti et profite de ces introductions politiques pour affirmer ses valeurs républicaines et socialistes.

Divers articles ponctuent ensuite le journal : ils traitent de la vie politique internationale et locale - Pologne insurgée, banquets républicains, sociétés de secours mutuels, délibérations du conseil municipal et querelles politiques -, de chansons socialistes en occitan et en français. Il relaie fréquemment des extraits de journaux parisiens amis, notamment ceux du journal La Commune de Paris. Il entretient une querelle médiatique avec le journal piscénois conservateur, Le Languedocien. Il retransmet également des discours à l'Assemblée de députés socialistes comme Lamennais et des écrits partisans sur Barbès, notamment un de George Sand.

La dernière page est dédiée aux annonces publicitaires - pour certains cafés de Pézenas, réputés pour leurs rassemblements républicains - et aux articles de variété sur divers sujets comme l'hydrophobie.

Lou Tarribarri est poursuivi en justice le 16 juillet 1848 pour ses opinions radicales : Lagarde est condamné par la cour d'assises de Montpellier le 13 mars 1849 à payer 600 francs d'amende et à trois mois de prison. Le journal met ainsi fin à son activité dès juillet 1848, après environ trois mois d'existence.

Jean-Pierre Lagarde est un journaliste et militant républicain piscénois au rôle politique important dans la localité. Il a personnellement vécu les trois révolutions du XIXe siècle en 1830, 1848 et 1871.

Il naît probablement à Pézenas aux alentours de 1808 : dans la procédure judiciaire à son encontre en 1848, il est dit qu'il est âgé de 40 ans. Il est connu pour avoir participé aux journées révolutionnaires de Juillet 1830 à Paris : il est décoré de la médaille de Juillet. Sa profession est déjà celle de journaliste. Il semble faire des allers-retours réguliers entre Paris et Pézenas, ville à laquelle il reste attaché.

Les archives indiquent qu'il est arrêté une première fois en 1839 à Paris pour son appartenance à la société secrète des Nations, société républicaine. Son militantisme révolutionnaire et républicain semble ainsi déjà avéré. Après sa libération, il continue son activité de journaliste engagé.

La révolution de février 1848 le hisse au rang de maire provisoire de Pézenas : les démocrates locaux le proclame maire. Il est vite écarté du pouvoir par les élections légales d'avril 1848 qui voit l'ancien maire de Juvenel revenir à ses fonctions. Il continue alors son activité militante à travers le club des travailleurs unis de Pézenas, qu'il a créé et affilié à la société centrale parisienne, ainsi qu'avec son journal piscénois Lou Tarribarri qu'il fonde en mars - avril 1848. Son militantisme est donc autant actif à Paris qu'à Pézenas, tout du moins à partir de 1848 : il prône la révolution sociale et l'organisation du travail.

Sa condamnation pour délit de presse en 1849 ne l'empêche pas d'entraver sa carrière de révolutionnaire : il appartient au réseau de sociétés secrètes républicaines de l'Hérault qui se constituent à ce moment pour continuer la lutte socialiste.

Lors de l'insurrection républicaine du 4 décembre 1851, il est attendu à Pézenas par les insurgés mais il ne vient pas : on ne connaît pas les raisons de cette absence. Considéré comme un des principaux chefs de la révolte, il rentre dans la clandestinité, mais il est arrêté quelques mois plus tard à Toulouse. D'abord condamné à la déportation en Algérie, sa peine est commuée en internement de plusieurs années. À sa libération, il gagne l'Italie en qualité de correspondant du journal L'opinion nationale, un journal bonapartiste de gauche puis républicain.

Il participe à la Commune de Paris de 1871 en tant que commandant d'un bataillon de garde nationale : il est condamné à huit ans de déportation en Nouvelle-Calédonie à un âge avancé - plus de 60 ans -, par la République qu'il n'a jamais cessé de servir, que ce soit à travers sa carrière de journaliste ou son engagement militant dans les luttes révolutionnaires du XIXe siècle. Il meurt probablement en déportation : sa condamnation en 1871 est la dernière trace qu'il laisse dans les archives⁷.

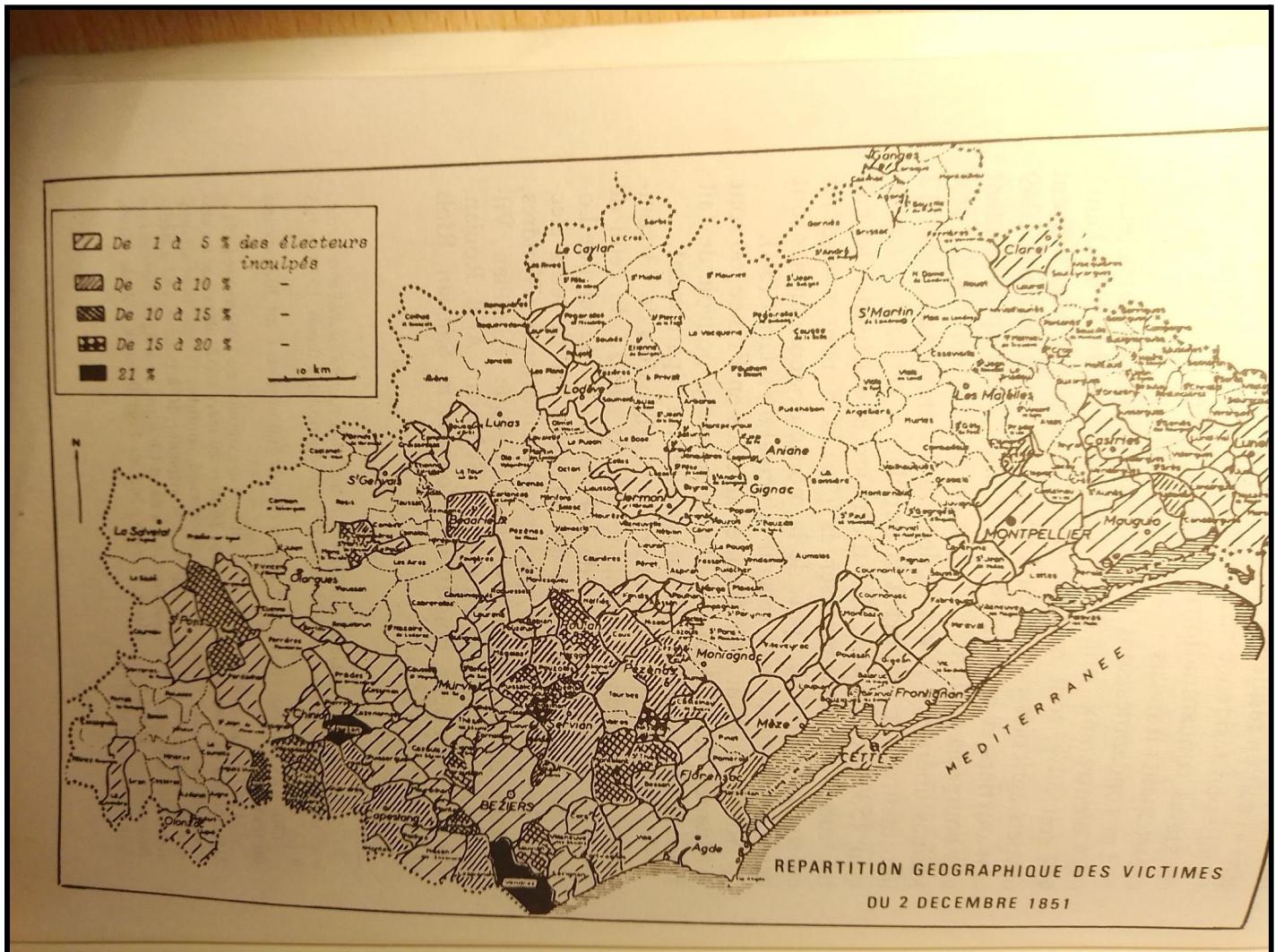
⁷ Sources :

- Alberge Claude, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Pézenas, Éditions de la Tour Gile, 2004, 623 p.

- 2 U2 648, A.D.H.

Annexe IX :

Carte des proscrits de l'Hérault
lors du soulèvement républicain de décembre 1851⁸



La part relativement haute d'électeurs inculpés prouve l'investissement des classes moyennes et précaires - petits commerçants et artisans, petits paysans propriétaires - dans l'insurrection républicaine de décembre 1851.

L'Ouest du département - et notamment le pays piscénois - et le littoral apparaissent comme les régions les plus impliquées dans la révolte, à l'assise républicaine la plus implantée : les sociétés secrètes y sont les plus actives.

⁸ Alberge Claude, *Les fous de République*, Le Vigan, Etudes & Communication, 2001, p. 127

Annexe X:

**Tableau nominatif des insurgés de 1851
dressé par la commission militaire le 9 février 1852 ***

| Commission Militaire de Béziers | | Séance du 9 Février. | |
|------------------------------------|-----------------|---|--|
| N° d'ordre | | Etat nominatif <small>des individus sur lesquels il a été prononcée pour la libération.</small> | |
| | | Nom et prénom, âge, profession et position de famille | |
| 69 | Miquel | Joseph Victor, 26 ans, bauvais, né et domicilié à Béziers (Hérault) marié - 1 enfant. | |
| 101 | Cananais | pine, Louis, 16 ans, fils cultivateur, né à Sérignan (Hérault) domicilié à Lézignan (Hérault) célibataire | |
| 114 | Fabre | Louis, Marçal, 29 ans, né et domicilié à Béziers (Hérault) | |
| 128 | Daniel | Louis, 32 ans, bauvais agriculteur, né et domicilié à Béziers (Hérault) marié 8 enfants. | |
| 222 | Charles | Jacques, dit Baudouin, 27 ans, cultivateur, né et domicilié à Viols (Hérault) marié - sans enfants. | |
| 297 | Cabot | Joseph, 36 ans, pasteur, né et domicilié à Pézenas (Hérault) célibataire | |
| 303 | Piffre | Jeanvier Alain, 29 ans, bauvais de rues, né et domicilié à Béziers (Hérault) célibataire | |
| 322 | Combal | Casimir, propriétaire, agriculteur, 49 ans, né et domicilié à Boujan (Hérault) marié 2 enfants. | |
| 331 | Donnel | Jean, 28 ans, cultivateur, né à Montaner, le Bas (Hérault) domicilié à Boujan (Hérault) marié - 2 enfants. | |
| 417 | Alet | Jean fils d'Elie rouge, 24 ans, cultivateur né et domicilié à Colombier (Hérault) | |
| 502 | Perrin | Xavier, propriétaire, 37 ans, né et domicilié à Pomeral (Hérault) marié 3 enfants | |

Certificé Véritable.

Le Président de la Commission Militaire.

Maurice

* Source : 7 U5 2, A.D.H., CdA

Tableau nominatif des individus sur lesquelles il a été prononcé une mise en liberté. Plusieurs de ces tableaux sont dressés chaque jour où la commission militaire statue : les tableaux blancs comme celui-ci concernent les individus relaxés. Les tableaux verts désignent les moins coupables, tandis que les jaunes sont réservés pour les plus coupables.

La plupart des individus traduits en commission militaire de l'Hérault proviennent de la zone étudiée, c'est-à-dire les plaines littorales de l'Hérault : ici, des individus de Pézenas, Béziers, Servian, Roujan, etc.

112 prévenus sont domiciliés à Pézenas ; 97 sont jugés en conseil de guerre. Au moins 5 piscénois sont déportés en Algérie, mais le chiffre est probablement plus élevé.

Table des annexes

Annexe I : Plan cadastral de Pézenas *extra et intra-muros* / 1827
pp. 54-56

Annexe II : Carte des sociétés politiques de l'Hérault / 1789-1795
p. 57

Annexe III : Gravure de l'intérieur d'un comité révolutionnaire
pendant la Terreur / postérieure à 1794
pp. 58-59

Annexe IV : Transcription d'une déposition de citoyen
au comité de surveillance / novembre 1793
pp. 60-64

Annexe V : Transcription d'une pétition de citoyens actifs
au directoire exécutif de Pézenas / mars 1798
pp. 65-72

Annexe VI : Transcription d'une lettre du juge de paix de Pézenas
au procureur du roi près le tribunal de première
instance de Béziers / 7 mars 1832
pp. 73-78

Annexe VII : Tableau détaillé des crimes commis par Pomarèdes
dressé par la cours d'assises de Montpellier pour son
procès / 1835-1842
p. 79

Annexe VIII : Page de garde du journal poursuivi en justice
Lou Tarribarri de Pézenas (n°13) / 9 juillet 1848
& brève biographie de son rédacteur :
Jean-Pierre Lagarde
pp. 80-83

Annexe IX : Carte de la répartition géographique
des insurgés inculpés de l'Hérault / décembre 1851
p. 84

Annexe X : Tableau nominatif des insurgés de décembre 1851
dressé par la commission militaire / 1852
pp. 85-86

Table des matières

| | |
|---|------------------|
| <i>Glossaire</i> | <i>pp. 2-8</i> |
| | |
| <i>Corpus de sources</i> | <i>pp. 9-34</i> |
| <i>Les dépôts d'archives</i> | <i>pp. 9-12</i> |
| <i>Sources révolutionnaires (1789-1799)</i> | <i>pp. 13-21</i> |
| <i>Sources modernes (1799-1852)</i> | <i>pp. 22-32</i> |
| <i>Sources de presse en ligne</i> | <i>pp. 33-34</i> |
| | |
| <i>Bibliographie</i> | <i>pp. 35-53</i> |
| <i>Instruments de travail</i> | <i>pp. 35-37</i> |
| <i>Manuels</i> | <i>pp. 37</i> |
| <i>Ouvrages généraux</i> | <i>pp. 38-47</i> |
| <i>Ouvrages locaux</i> | <i>pp. 48-52</i> |
| <i>Revues locales</i> | <i>pp. 52-53</i> |
| | |
| <i>Annexes</i> | <i>pp. 54-86</i> |
| | |
| <i>Table des annexes</i> | <i>pp. 87-88</i> |
| | |
| <i>Table des matières</i> | <i>p. 89</i> |

